

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2008

## COMPTE RENDU SUCCINCT

N° Chemise

N° Page

1	Dossiers rapportés par Madame le Maire.....	Mme AUBRY.....	3
2	Commune Associée d'Hellemmes.....	M. PARGNEAUX.....	4
3	Commune Associée de Lomme.....	M. DURAND.....	7
4	Finances.....	M. de SAINTIGNON.....	12
	Economie.....	M. de SAINTIGNON.....	12
	Casino.....	M. de SAINTIGNON.....	13
	Emploi-Insertion.....	M. de SAINTIGNON.....	13
5	Espaces Verts.....	M. QUIQUET.....	15
	Relations avec les Universités.....	M. QUIQUET.....	18
6	Politique de la Ville.....	M. HANNA.....	19
	Coordination des quartiers.....	M. HANNA.....	20
7	Sport.....	Mme DEMESSINE.....	21
8	Développement durable – Agenda 21 – Maison de l’Habitat Durable.....	Mme POLIAUTRE.....	25
9	Action foncière.....	M. CACHEUX.....	27
	Grand Projet Urbain.....	M. CACHEUX.....	28
10	Solidarité.....	Mme STANIEC.....	29
	Seniors.....	Mme STANIEC.....	29
	Lutte contre les exclusions.....	Mme STANIEC.....	30
11	Propreté.....	M. RICHIR.....	31
	Gestion de la Voirie.....	M. RICHIR.....	31
12	Solidarité Internationale – Coopération décentralisée ....	Mme BRESSON.....	32
13	Achats transversaux.....	Mme FILLEUL.....	34
	Communication et Information Municipale.....	Mme FILLEUL.....	35
	Relations Internationales.....	Mme FILLEUL.....	35
	Tourisme.....	Mme FILLEUL.....	36
14	Aménagement de la voirie.....	M. SANTRÉ.....	37
	Plan de Déplacements urbains.....	M. SANTRÉ.....	38
	Politique du stationnement.....	M. SANTRÉ.....	38
15	Culture.....	Mme CULLEN.....	39
16	Politique du Logement.....	Mme LINKENHELD.....	45
17	Maisons de quartier et Centres Sociaux.....	M. BODIOT.....	47
18	Emploi.....	M. CHARLES.....	48

<b>19</b>	C.L.S.P.D. ....	M. VICOT .....	49
	Police.....	M. VICOT .....	50
<b>20</b>	Personnel .....	M. FREMAUX.....	51
<b>21</b>	Personnes handicapées .....	Mme DELACROIX.....	52
<b>22</b>	Education et enseignement artistiques .....	Mme ROUGERIE .....	53
<b>23</b>	Famille – Parents – Modes de garde .....	Mme DALEUX .....	55
<b>24</b>	Maison de la Médiation.....	Mme DENDOUGA .....	58
	Droits de l’Homme.....	Mme DENDOUGA .....	58
	Lutte contre les discriminations .....	Mme DENDOUGA .....	59
<b>25</b>	Commerce .....	M. MUTEZ.....	61
	Occupation commerciale du domaine public .....	M. MUTEZ.....	63
<b>26</b>	Vie associative.....	Mme LEDEZ .....	64
	Maison des Associations .....	Mme LEDEZ .....	64
<b>27</b>	Cimetières.....	M. THIOT.....	65
<b>28</b>	Ecoles .....	M. THORÉ .....	66
<b>29</b>	Politique périscolaire.....	Mme BACLE.....	67
<b>30</b>	Economie Sociale et Solidaire.....	Mme BOUCHART.....	68
<b>31</b>	Patrimoine .....	M. PLANCKE .....	70
<b>32</b>	Economies d’énergie – Energies et Fluides .....	M. TOSTAIN .....	73
	Gestion Technique des Bâtiments .....	M. TOSTAIN .....	74
<b>33</b>	Théâtre du Nord et Ecole d’Art Dramatique.....	Mme BULKE .....	76
<b>34</b>	Informatique – NTIC.....	M. LAMBIN.....	77
<b>35</b>	Santé .....	Mme RENGOT .....	78
	Restauration scolaire .....	Mme RENGOT .....	79
<b>36</b>	Urbanisme réglementaire .....	M. DENDIEVEL.....	80
<b>37</b>	Economies d’eau .....	M. PRADAL.....	82
	Parc Zoologique et Ferme pédagogique.....	M. PRADAL.....	83
<b>38</b>	Plan vélo.....	Mme FABER.....	84
<b>39</b>	Jeunesse.....	Mlle HERLEM .....	85
<b>40</b>	Cinéma, Audiovisuel et Arts numériques .....	Mme LANOY.....	87

Réunion du 6 octobre 2008

Dossier rapporté par Madame le Maire

– Séance du 23 juin 2008 - Procès-verbal.

**Adopté à l'unanimité**

– Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal prend acte**

– Mobilisation de la Ville de Lille suite à la tornade dans l'Avesnois - Information.

**Le Conseil Municipal prend acte**

**08/638– Conseil Municipal – Règlement Intérieur – Modification de l'article 19.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification de l'article 19 de son règlement intérieur.*

**08/639– Conseils de quartier – Désignation des Conseillers de quartier.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal de compléter la liste nominative des Conseillers de quartier, suite à de nouvelles réponses d'habitants tirés au sort et à la démission de trois conseillers.*

**08/896 – Motion contre le fichier Edvige.**

**Adopté à la Majorité**

Séance du 6 octobre 2008

Rapporteur : Gilles PARGNEAUX

## COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

**08/661 – Commune Associée d’Hellemmes - Boxe Française Quinquinoise –  
Versement dune subvention exceptionnelle.**

**Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la Boxe Française Quinquinoise pour l’organisation, en partenariat avec la commune d’Hellemmes, le samedi 22 novembre, du « Tour de Poule Elite National Masculin » dans le cadre du Championnat de France.*

**08/895 – Commune Associée d’Hellemmes – Vente au profit de M. et Mme LEFEBVRE  
Samuel de l’immeuble sis 11 rue Pierre Delmas.**

**Adopté à l’unanimité**

*Depuis 1996, la commune est propriétaire de l’immeuble classé dans son domaine privé, sis 11 rue Pierre Delmas, cadastré section 298 AE n° 1146, d’une superficie de 532 m<sup>2</sup>. Les travaux que nécessiterait l’installation d’un service public dans cet immeuble seraient exorbitants en comparaison de sa valeur vénale. Aussi, plutôt que de le laisser se dégrader, est-il envisagé de le céder à un particulier. Il est donc demandé au Conseil Municipal d’autoriser la commune à céder ce bien au prix de 100.000 €.*

**08/868 – Commune Associée d’Hellemmes – Aide à l’installation de chauffe-eau solaire –  
Attribution de prime.**

**Adopté à l’unanimité**

*Par délibération n° 05/29 du 19 mai 2005, le Conseil Communal a décidé l’institution d’une aide financière à destination des Hellemmois, personnes physiques ou morales, souhaitant doter leur(s) immeuble(s) d’un chauffe-eau solaire ou d’un système photovoltaïque. L’installation solaire réalisée par un Hellemmois pour une surface de capteurs de 10,2 m<sup>2</sup> répondant aux normes techniques imposées par l’ADEME et entrant dans les critères fixés par la délibération susvisée, il est demandé au Conseil Municipal de lui octroyer une aide financière de 1.020 €.*

**08/869 – Commune Associée d’Hellemmes – Association Créartistik – Versement  
d’une subvention.**

**Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de 300 € à l’association Créartistik pour l’organisation, dans le cadre des festivités de Noël, en partenariat avec la Commune, d’un spectacle de fin d’année « L’Hiver de Mortefeuille » le dimanche 21 décembre au Kursaal, comédie musicale destinée particulièrement aux enfants.*

.../...

**08/870 – Commune Associée d’Hellemmes - Association Les Voisins bien Urbains – Versement d’une subvention.**

**Adopté à l’unanimité**

*En 2007, l’association « les Voisins bien Urbains » a organisé son 1<sup>er</sup> festival de danse contemporaine. Cette opération est renouvelée en 2009 en invitant des danseurs de France et de Belgique, en particulier la Ville de Chaudfontaine, ville jumelée avec Hellemmes. Afin de pérenniser l’action menée par cette association et d’aider à l’organisation de ce 2<sup>ème</sup> festival qui ouvrira la Saison Culturelle d’Hiver en janvier 2009, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de 2.000 € à cette association.*

**08/871 – Commune Associée d’Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.**

**Adopté à l’unanimité**

*Par délibération n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l’institution d’une aide à la restauration de façades sur l’ensemble du territoire de la commune. Les demandes formulées par deux Hellemmois entrant dans le cadre de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une prime aux intéressés.*

**08/872 – Commune Associée d’Hellemmes – Billard Club Pool Hellemmois – Versement d’une subvention exceptionnelle.**

**Adopté à l’unanimité**

*Le Billard Club Pool Hellemmois souhaite relancer la pratique du billard sur la commune. En cohérence avec sa politique sportive et associative, qui vise à offrir un large éventail d’activités à la population, la Commune souhaite apporter son soutien financier aux projets de cette nouvelle association. Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.*

**08/873 – Commune Associée d’Hellemmes – Association syndicale interprofessionnelle CFDT des retraités de Lille/Section Hellemmes – Versement d’une subvention.**

**Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés**

*L’association syndicale interprofessionnelle CFDT des retraités de Lille/section Hellemmes sollicite chaque année une subvention de fonctionnement afin d’organiser au mieux ses activités. Afin d’aider cette association, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de 200 € à cette association.*

**08/874 – Commune Associée d’Hellemmes – Association Sandy Loisirs – Versement d’une subvention.**

**Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de 300 € à l’association Sandy Loisirs pour l’organisation, en partenariat avec la Commune, d’un spectacle de fin d’année « jusqu’au bout du monde » le 7 décembre au Kursaal.*

**08/875 – Commune Associée d’Hellemmes – Installation de systèmes de récupération d’eau pluviale – Attribution de primes.**

**Adopté à l’unanimité**

*Par délibération n° 08/22 du 24 janvier 2008, il a été décidé la reconduction de l’aide à l’installation de systèmes de récupération d’eau pluviale à destination des Hellemmois. Les demandes formulées par trois Hellemmois entrant dans le cadre de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une prime aux intéressés.*

**08/876 – Commune Associée d’Hellemmes – Amicale Laïque de la Barrière – Versement d’une subvention exceptionnelle.**

**Adopté à l’unanimité**

*L’Amicale Laïque de la Barrière a participé aux Championnats de France de Tir par équipes et individuels à Chatenoy le Royal les 27 et 28 juin derniers. L’association a terminé troisième au classement général aux 50 mètres par équipes. Cette sélection non prévue a entraîné des dépenses, notamment au niveau des déplacements et des frais d’hébergement. Au regard de ces résultats, la Commune souhaite apporter, à titre exceptionnel, un soutien financier à cette association. Il est donc demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention exceptionnelle de 775 € à l’Amicale.*

Séance du 6 octobre 2008

Rapporteur : Yves DURAND

## COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

**08/877 – Commune Associée de Lomme – Subventions aux associations partenaires de l'action « la pratique associative et sportive, vecteur de l'action éducative auprès des familles ».**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre du Projet Educatif Global et dans la continuité du Contrat de Ville 2000/2006, l'action « La pratique associative et sportive, vecteur de l'action éducative auprès des familles » permet aux familles modestes d'inscrire leurs enfants dans une pratique sportive associative. Six clubs partenaires en 2008 ont pu accueillir 34 jeunes et ont avancé la totalité des licences. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à ces clubs les subventions correspondant aux différentes prises en charge.*

**08/878 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1.550 € à l'USEP Lille 2-Lomme, au titre de l'année 2008.*

**08/879 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Et vous trouvez ça drôle » - 10 ans du Centre Régional des Arts du Cirque.**

**Adopté à l'unanimité**

*La commune apporte son soutien au Centre Régional des Arts du Cirque depuis 1990, date de la création de l'association « Et vous trouvez ça drôle ! » qui gère le Centre. L'association est aujourd'hui reconnue comme un partenaire incontournable de l'enseignement des arts du cirque. Fêter les 10 ans du Centre représente l'opportunité de mettre en valeur ses actions, son histoire et l'inscrire dans un nouveau projet de développement pour les années à venir. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 3.000 €.*

**08/880 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association du Denier des Ecoles Laïques.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de Lille 2004, en collaboration avec la Commune, l'association « Amis sans Frontières » a accueilli des bibliothécaires francophones de Pologne, de Moldavie et de Lituanie pour favoriser le dialogue des cultures. Le comité de quartier du Marais a souhaité poursuivre des actions autour de la lecture publique et des livres ont été collectés et acheminés en Moldavie. Six jeunes moldaves et leurs accompagnateurs ont également été accueillis à Lomme, avec la participation de l'association Le Denier des Ecoles Laïques. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 430 € à l'association Le Denier des Ecoles Laïques, porteur financier de cette visite.*

**08/881 – Commune Associée de Lomme – Beaulieu – Projet de résidences d’artistes – Subventions exceptionnelles.**

**Adopté à l’unanimité**

*Dans le cadre du futur projet artistique et culturel de la salle Beaulieu, labellisée Maison Folie, la Commune a retenu un projet de résidences d’artistes « Rencontres autour de résidences d’artistes - Projets participatifs avec les habitants de tous les quartiers ». La Compagnie Théâtre Octobre propose d’accueillir, dans le quartier de la Délivrance, l’auteur de théâtre Philippe BRAZ, et le Centre Régional des Arts du Cirque propose de recevoir la Compagnie YX dans le quartier de la Mitterrie. Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention exceptionnelle de 14.000 € à chacune des associations, Théâtre Octobre et « Et vous trouvez ça drôle ! » pour les résidences présentées.*

**08/882 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l’association LARI – « Ateliers photos sur la Ville de Lomme ».**

**Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés**

*L’association « LARI » est née en octobre 2004 à Lomme, pour permettre à différents publics intergénérationnels, de tous niveaux socioprofessionnels et de toutes origines culturelles de se rencontrer et d’échanger autour d’activités et de passions communes. L’association axe également ses projets vers la culture et propose de mettre en œuvre un projet «Ateliers photo sur la ville de Lomme » avec des partenaires locaux, qui pourra s’inscrire dans le cadre de la dynamique culturelle mise en œuvre pour l’ouverture prochaine de la Maison Folie Beaulieu et pour la programmation de «Lille 3000 - Europe XXL ». Il est demandé au Conseil d’attribuer à l’association LARI une subvention exceptionnelle de 3.104 €.*

**08/883 – Commune Associée de Lomme – Edition spéciale du Prix du Marais 2009 – Projet et plan de financement.**

**Adopté à l’unanimité**

*Le prix du Marais est un prix littéraire décerné par le public, organisé par la Médiathèque de Lomme et le Théâtre Octobre depuis 2003. En 2009, la 7<sup>ème</sup> édition du prix s’inscrit de manière exceptionnelle dans les manifestations de Lille 3000, à l’occasion du Midi Midi « Trans Balkans Express ». Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de l’Etat, du Centre National du Livre, du Conseil Général du Nord et de tous autres partenaires potentiels.*

**08/884 – Commune Associée de Lomme – « Pack’Ados – Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l’association « Planète Jeunes ».**

**Adopté à l’unanimité**

*Dans le cadre du P.E.G de Lille, Lomme, Hellemmes, la Commune de Lomme s’est engagée dans une vaste politique éducative, mobilisant l’ensemble des acteurs éducatifs sur 4 enjeux majeurs. Dans ce cadre, la Commune, en partenariat avec l’association « Planète Jeunes » a créé le dispositif « Pack’Ados » - Loisirs actifs des 13 - 17 ans ». Il est proposé de renouveler le partenariat avec cette association pour la mise en place du « Pack’Ados » du 25 octobre au 5 novembre 2008. La Commune s’engage à aider l’association « Planète Jeunes » à hauteur de 1.800 € et met à disposition de l’association du personnel et des locaux. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la convention d’objectifs Loisirs Actifs 13 - 17 ans avec cette association, d’autoriser sa signature et le versement de la subvention.*

**08/885 – Commune Associée de Lomme – Maison du Citoyen – Partenariat avec l'Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté (ADSSEAD).**

**Adopté à l'unanimité**

*Plateforme de rencontres et de partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs des réseaux associatifs, la Maison du Citoyen permet d'intervenir dans les domaines de l'accès au droit, la justice de proximité, la médiation sociale, la prévention de la délinquance, la consommation, la santé mais également dans le soutien des initiatives citoyennes et parentales afin de développer des actions collectives. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté (ADSSEAD), des permanences seront proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de la convention avec l'ADSSEAD et des partenaires associés à cette démarche.*

**08/886 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibérations des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune a décidé d'accorder des subventions pour ravalement de façades. Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au versement de la subvention pour plusieurs demandes.*

**08/887 – Commune Associée de Lomme – Campagne de promotion du commerce de proximité du 11 au 25 octobre 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole et « Commerçant de France » rééditent pour la 3<sup>ème</sup> année, l'opération « les rendez-vous Commerçant de France » du 11 au 25 octobre 2006. Cette année encore la commune de Lomme soutient cette action qui a pour objectif principal de créer un temps fort pour le commerce de proximité. La communication sur ces rendez-vous est prise en charge par les commerçants et les unions commerciales. Un jeu concours est organisé et doté de 35 lots. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité des frais occasionnés par l'attribution des 35 prix, pour un budget de 3.000 €.*

**08/888 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché n° 08S0018 – 2008/23 « travaux de réfection de la couverture du Palais des Sports ».**

**Adopté à l'unanimité**

*A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de réfection de la toiture du Palais des Sports, rue Léo Lagrange à Lomme, le marché a été notifié à la SAS SOPREMA ENTREPRISES, pour un montant de 331.412,93 € H.T., le 27 juin 2008. En cours d'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au cahier des charges initial, sans modification du marché initial. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 actant les modifications techniques intervenues.*

**08/889 – Commune Associée de Lomme – Avis sur la demande présentée par la Société Briqueteries du Nord en vue d’obtenir l’autorisation de renouvellement d’exploitation et d’extension de carrière sur le territoire de la commune associée.**

**Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés**

*Dans le cadre de l’enquête publique à laquelle est soumise la demande présentée par la Société Briqueteries du Nord en vue d’obtenir l’autorisation de renouvellement d’exploitation et d’extension de carrière sur Lomme, il est proposé au Conseil Municipal d’émettre :*

- *un avis défavorable à la demande d’exploitation d’une installation de concassage-criblage*
- *un avis défavorable au remblaiement, dès lors que les garanties de mise en œuvre et de contrôle des matériaux de remblais ne sont pas obtenues*
- *un avis défavorable à l’extension du périmètre d’exploitation au nord de la carrière*
- *un avis défavorable à l’utilisation de la rue de Lompret pour le trafic poids lourds*
- *un avis favorable à l’exploitation de la carrière pour une durée maximale de 5 ans sur la partie en exploitation actuelle et la zone sud en partie, et sans augmentation de la production annuelle actuelle*

**08/890 – Commune Associée de Lomme – Zone de Loisirs du Grand But – Bail à construction avec la Société SOPIC NORD – Avenant au bail à construction avec la Société « Le Château du Cinéma ».**

**Adopté à l’unanimité**

*Afin de mettre en valeur une partie des terrains aménagés partiellement en parking et procéder à l’aménagement de l’entrée du Parc urbain, dans la zone de loisirs du Grand But, la Commune a la possibilité de concéder un terrain, actuellement en partie dans l’assiette du bail à construction consenti à la société Le Château du cinéma, d’une surface d’environ 8 964 m<sup>2</sup>, à la société SOPIC NORD qui s’engage à édifier un immeuble de 2 500 m<sup>2</sup> environ, à usage commercial et de loisirs. Le loyer annuel de base est fixé à 5 € HT le m<sup>2</sup> de SHON. La société SOPIC NORD versera également une participation de 50 € le m<sup>2</sup> de SHON due au titre des travaux de restructuration d’entrée du Parc urbain, soit 125.000 €.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire ou son représentant :*

- *à signer une promesse synallagmatique avec la société SOPIC NORD et le bail à construction à intervenir*
- *à signer un avenant au bail à construction avec la société Le Château du Cinéma, pour la réduction d’assiette du terrain concédé.*

**08/891 – Commune Associée de Lomme – Maison de la Petite Enfance – Avant projet définitif – Avenant au marché de maîtrise d’œuvre - Plan de financement.**

**Adopté à l’unanimité**

*Le programme de construction de la Maison de Petite Enfance (M.P.E) a été approuvé pour un coût prévisionnel de 1.907.000 € HT, le Cabinet d’architectes COLBOC et FRANZEN ayant été désigné comme maître d’œuvre. Les contraintes et besoins complémentaires survenus lors de l’élaboration de l’Avant Projet Définitif (A.P.D) ont abouti à une proposition pour un coût prévisionnel de 2.511.046 €. Un nouveau plan de financement, avec les participations de la CAF, du Département et de la Région a donc été établi. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le projet présenté au stade de l’A.P.D, d’autoriser le Maire ou son représentant à signer l’avenant au marché de maîtrise d’œuvre, de valider le nouveau plan de financement et d’autoriser le Maire ou son représentant à signer des conventions de financement et à solliciter d’autres partenaires éventuels.*

**08/892 – Commune Associée de Lomme – Maison de la Petite Enfance – Marché de travaux.**

**Adopté à l'unanimité**

*Au stade de l'Avant Projet Définitif, le coût prévisionnel du projet de construction de la Maison de la Petite Enfance (M.P.E), qui intégrera le déménagement de la crèche familiale existante, la création d'un multi accueil collectif, un lieu d'accueil enfant parent (LAEP) et les locaux de la PMI de Lomme, s'élève à 2.511.046 € HT. Il est nécessaire de recourir à une procédure de marché négocié, décomposé en 15 lots. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du marché de travaux ainsi que la signature par Madame le Maire ou son représentant des marchés correspondants.*

**08/893 – Commune Associée de Lomme – Participation au dispositif régional « Fonds de Travaux Urbains » - Mise en place du comité de gestion.**

**Adopté à la Majorité**

*La Commune a présenté une demande de financement auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projets « accompagnements des populations à l'innovation ». Parmi ces dispositifs, la Région a mis en place un « Fonds de Travaux Urbains » (F.T.U). Le fonds sera géré par un Comité de gestion qui pourra émettre un avis sur l'opportunité des projets. Le Comité de gestion urbaine de Lomme sera composé du Maire ou son représentant, des adjoints ou conseillers délégués concernés, d'un membre de chaque comité de quartier et des techniciens municipaux concernés. Dans le cadre des « appels à projets » pour l'année 2007, la Région participera à hauteur de 11.434 €, représentant 50 % du montant total du fonds de la commune de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la régularisation des différents documents relatifs à la participation de la Ville au F.T.U, d'imputer la dépense soit 22.867 € et d'inscrire la recette de 11.434 €.*

**08/894 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché avec API Restauration pour l'affectation d'un aide-cuisinier.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le marché pour la restauration collective a été notifié à la société API RESTAURATION SA, le 30 juillet 2007, pour un an, renouvelable annuellement pour une durée maximale de 4 ans. En raison d'une demande en disponibilité d'un agent titulaire, la Commune demande à API d'affecter un aide-cuisinier, durant la période de disponibilité de l'agent et dans la limite de la date d'échéance du marché. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché.*

**08/866 – Commune Associée de Lomme – Cession de terrains à la Société Véolia Environnement.**

**Adopté à l'unanimité**

*Véolia Environnement prépare l'implantation d'un campus de formation sur les terrains situés entre les rues du Grand But et du Château d'Isenghien à Lomme. Afin de mener à bien son projet, Véolia souhaite acquérir des terrains appartenant à la Commune, cadastrés à la section A n° 105 d'une contenance de 2170 m<sup>2</sup>, n° 3379 et 3381 pour 5582 m<sup>2</sup>. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la vente des parcelles précitées au prix de 31,50 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 68 355 € pour la parcelle A 105 et un montant de 175 833 € pour les parcelles A3379 et 3381.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

## FINANCES

**08/640 – Ville de Lille – Virement de crédits – Décision Modificative n° 4 - Exercice 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.*

**08/641 – Divers produits communaux – Admissions en non valeur.**

**Adopté à l'unanimité**

*Monsieur le Trésorier Principal a adressé à la Ville des états relatifs aux sommes proposées comme irrécouvrables après enquêtes et procédures éventuelles concernant les exercices 1994 à 2007. Elles s'élèvent à 258.910,18 €. Il s'agit de droits de voirie, frais de mise en fourrière, non restitution d'ouvrages, non paiement de loyers ou de charges, avances, etc. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'admission en non-valeur de la somme de 258.910,18 €.*

## ECONOMIE

**08/642 – Etude relative à la vitalité commerciale des Halles de Wazemmes de Lille après leur rénovation - Protocole d'accord entre la Société Cohésium et la Ville de Lille.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature par Madame le Maire ou son représentant du protocole d'accord à intervenir entre la Société COHESIUM et la Ville relatif à l'étude sur la vitalité commerciale des Halles de Wazemmes après leur rénovation ainsi que le versement de la somme de 8.431,60 € représentant le solde de l'étude à la Société COHESIUM suivant les conditions prévues au protocole d'accord.*

## CASINO

### **08/643 – Casino - Approbation du rapport 2006-2007 du délégataire - Approbation du Règlement Intérieur de l'établissement et des tarifs.**

#### **Adopté à la Majorité**

*Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino. En vertu de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 53 de la convention de concession, le concessionnaire produit chaque année à la Ville un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Par ailleurs, conformément aux articles 33 et 37 de ladite convention, la SLAT a transmis à l'autorité délégante le Règlement Intérieur du Casino provisoire ainsi que les tarifs des jeux, du bar et du restaurant. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2006-2007, le Règlement Intérieur de l'établissement ainsi que les tarifs des jeux, du bar et du restaurant.*

## EMPLOI - INSERTION

### **08/644 – Subvention à l'Association REUSSIR - la Mission Locale de Lille – Financement d'un poste de conseiller professionnel - Faubourg de Béthune.**

#### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 18.958 € à l'Association Réussir-la Mission Locale de Lille pour le remplacement d'un poste de conseiller professionnel au Faubourg de Béthune dont les fonctions étaient assurées depuis 1985 par un agent municipal.*

### **08/645 – Soutien aux activités de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières - Parcours Sociaux - Subvention.**

#### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 98.800 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières (MDE) dans le cadre des parcours sociaux, sur un budget global de 192.500 €.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Eric QUIQUET

## ESPACES VERTS

**08/646 – Aménagement du parc des Dondaines - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre sur concours.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le secteur Chaude Rivière est la zone d'extension naturelle du centre d'affaires. L'aménagement de ce site permettra de répondre aux besoins d'animation et de prolongement de l'avenue Willy Brandt, à la création de liaisons piétonnes entre le centre ville et les faubourgs et à l'amélioration des liaisons entre les zones de Lille Grand Palais et le futur casino. Afin de permettre l'aménagement de ce site, un appel à concepteur doit être lancé. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.*

**08/647 – Requalification des allées des cimetières lillois - Travaux d'aménagement – Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de la mise en valeur des cimetières lillois, la Ville souhaite lancer un programme de création et de réfection des allées en enrobé. Afin de désigner un prestataire pour ces travaux, il y a lieu de lancer un appel d'offres à bons de commande pour une durée de 4 ans. Les travaux d'aménagement feront l'objet d'un lot unique soumis à un montant minimum (200.000 € HT) et d'un montant maximum (1.000.000 € HT). En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du ce marché.*

**08/648 – Requalification des allées et du mobilier du Jardin des Plantes - Travaux d'aménagement - Marché sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville souhaite rénover le Jardin des Plantes, à Moulins. Réalisé en 1948, ce jardin n'a depuis fait l'objet d'aucune intervention d'envergure. Il est donc nécessaire, dans une première phase de travaux, de rénover l'ensemble des allées et de remplacer le mobilier existant. Afin de désigner un prestataire pour ces travaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de ce programme, estimé à 600.000 € TTC ainsi que la procédure d'appel d'offres.*

**08/649 – Ouverture et fermeture des Parcs et Jardins lillois et lommois - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et pour répondre à la demande des Lillois, la Ville souhaite fermer la nuit les parcs qui peuvent l'être. La Commune associée de Lomme souhaite également faire appel à ce type de prestations le dimanche et les jours fériés. Le marché sera composé d'un lot unique, soumis à un montant minimum et à un montant maximum, ce qui permettra d'intégrer, en cours d'exécution la fermeture de nouveaux parcs. Le montant minimum retenu est de 120.000 € H.T et le montant maximum retenu est de 600.000 € H.T., pour 4 ans.*

**08/650 – Location d'animaux de races rustiques pour pâturage extensif - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Afin de gérer au mieux les prairies installées dans le cadre du projet « gestion différenciée des espaces verts », la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme souhaitent recourir à la technique du pâturage extensif. Il s'agit de louer, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année, des herbivores de races rustiques, à un propriétaire qui assure le transport et le suivi du cheptel. Actuellement, les sites concernés sont, pour Lille, le Triangle des Rouges Barres et le Parc de la Citadelle et, pour Lomme, le Parc Urbain. Néanmoins, d'autres sites pourront venir s'ajouter à cette liste. Le marché revêtira la forme d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert soumis à un montant minimum et à un montant maximum. Le montant minimum retenu est de 60.000 € H.T. pour 4 ans et le montant maximum retenu est de 210.000 € H.T. pour 4 ans.*

**08/651 – Avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'Association les AJONC.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 08/39 du 28 janvier 2008, une convention entre la Ville et l'Association les AJONC a été établie pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le développement du concept des jardins communautaires (jardins ouverts et néanmoins clôturés) sur le territoire lillois. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à cette convention qui permettra le paiement d'aides financières municipales accordées à l'association par d'autres délégations.*

**08/652 – Mise en place d'un suivi faunistique dans les espaces verts de la Ville – Signature d'une convention à titre gratuit avec le Groupement Ornithologique du Nord et la Société Française d'Entomologie.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville s'engage, depuis quelques années, dans une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement. Elle souhaite aujourd'hui mettre en place un suivi faunistique de certains groupes d'espèces dans le but d'établir un diagnostic écologique de quelques espaces verts lillois. Ce diagnostic écologique a pour but d'établir un état des lieux, des inventaires et un suivi de l'évolution de la biodiversité suite à la gestion écologique mise en place par la Ville. Dans ce but, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la passation d'une convention entre la Ville et le Groupement Ornithologique du Nord et la Ville et la Société Française d'Entomologie qui s'engagent à faire ce suivi à titre gratuit.*

**08/653 – Réhabilitation du Square des Mères - Lot 2 - Construction d'un abri pour jeu de boules - Avenant n° 1.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n°05/620 du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Square des Mères, composé de 6 lots. Par délibération n°07/727 du 8 octobre 2007, il a été décidé pour le lot n°6 « Serrurerie – Clôture », suite à deux appels d'offres infructueux, d'allotir et de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres. En phase chantier, compte tenu de la complexité de l'intervention aux abords de l'escalier de secours de la crèche, la Ville a missionné un contrôleur technique. Ses conclusions sont les suivantes : « Afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, l'escalier de secours, pendant la phase travaux, devra être étayé par des jambes de force dites bracons. Celles-ci seront disposées jusqu'à la fin des travaux. » La fabrication et la mise en place des jambes de force seront réalisées par l'entreprise MAG, mandataire du lot 2 - Construction d'un abri pour jeu de boules. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché qui prend en compte ses travaux.*

**08/654 – Marché "Diagnostic de l'état des arbres de la ville de Lille" (A62023) – Lot n° 1 : Diagnostic de l'état des arbres - Prestation de base - Cession de l'entreprise CECPA - Avenant n° 1.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville mène depuis plusieurs années une politique active de gestion de son patrimoine arboricole. C'est pourquoi, un marché à procédure adaptée, divisé en 3 lots, a été lancé en janvier 2007 afin de répondre à ces besoins. Le lot n° 1 intitulé : Diagnostic de l'état des arbres de la ville de Lille a été notifié à la Société GECPA le 25 janvier 2007 qui a fait l'objet le 29 mai 2008 d'une cession de fonds de commerce avec cession des contrats en cours au profit de la Société AAPA INGENIERIE VEGETALE à Saint André de Cubzac (33240). En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché A62023 qui tient compte de cette cession.*

**08/655 – Parc Jean-Baptiste Lebas - Construction d'un local pour les gardiens avec sanitaires publics - Marché sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Achévé en juin 2006, le Parc Jean-Baptiste Lebas est très apprécié des Lillois. Il accueille un public majoritairement familial ainsi que des groupes d'enfants et est également le siège, périodiquement, de manifestations festives. Le parc est fermé la nuit et gardienné dans la journée. Afin de répondre à la demande du public qui souhaite trouver sur place des sanitaires et à celle de la Ville qui souhaite créer un local permanent à destination des agents d'accueil et de surveillance du parc, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché d'appel d'offres ouvert afférent à cette construction pour un total de 250.000 € T.T.C.*

**08/656 – Convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine pour la mise à disposition à titre gratuit des parcelles SV 486 et 707, rue de l'Hôpital Saint-Roch à des fins d'animation de jardinage.**

**Adopté à l'unanimité**

*La délibération communautaire n °05 B 0653 du 13 octobre 2005 autorise la mise à disposition des parcelles SV 486 et 707 situées rue de l'Hôpital Saint Roch à la Mairie de Lille à titre gratuit. Ces parcelles sont destinées à accueillir 4 parcelles créées à l'intérieur du jardin potager du 21<sup>ème</sup> siècle au profit de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération lilloise (E.P.S.M.A.L.). C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour la mise à disposition à titre gratuit des parcelles n° SV 486 et 707 situées rue de l'Hôpital Saint Roch.*

**08/657 – Parc de la Citadelle - Rénovation de l'allée du café aux fleurs et de l'allée du jardin des enfants - Marché sur appel d'offres ouvert.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Parc de la Citadelle fait l'objet depuis 2003 d'un plan de reconquête du site. Ces travaux ont notamment concerné les cheminements. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de parachever ces interventions en rénovant la partie la plus ancienne de l'allée du café aux fleurs, entre la passerelle République et la passerelle Ory. Dans le même temps, la Ville se propose de rénover l'allée du jardin des enfants qui relie la voie d'accès au Parc Zoologique à la Voie des Combattants. L'estimation financière de ces rénovations s'élève à 250.000 € T.T.C. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux de rénovation.*

**08/658 – Protocole transactionnel entre la Ville et le Lycée Horticole de Lomme.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Les serres municipales de la Ville sont en mauvais état. Dans l'attente de nouvelles serres, il a été décidé de mettre en place plusieurs mesures transitoires :*

- fermer les serres qui présentent un degré de corrosion important ;*
- assurer sur le site une partie de la production de plantes à massifs afin de répondre au souci de diversité recherchée et de qualité attendue ;*
- disposer d'autres serres dans la métropole afin de stocker les plantes de collection et d'orangerie.*

*Par conséquent une convention de mise à disposition des serres a été établie en octobre 2007 entre la Ville et Le Lycée Horticole de Lomme. Au vu des observations de la Préfecture sur les montants impliqués, cette prestation doit faire l'objet d'une mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics. La délibération concernée a été retirée par le Conseil Municipal du 24 juin 2008. Un marché à procédure adaptée ayant pour objet la location de serres sera opérationnel dès 2009 et ce, pour une durée de 2 ans. Il convient néanmoins de définir les modalités de l'indemnité financière du Lycée Horticole qui a entreposé les végétaux et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Afin de prévenir toute contestation à venir concernant les prestations réalisées, la Ville et le Lycée Horticole de Lomme se sont rapprochés et ont conclu le présent protocole qui définit les conditions financières de l'accord.*

**RELATIONS AVEC LES**  
**UNIVERSITES**

**08/659 – Quatrième édition de la soirée d'accueil des étudiants lillois - Subvention à l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide financière de 5.000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) qui lui permettra d'organiser le 22 octobre, à l'Hôtel de Ville, la troisième édition de la soirée d'accueil des étudiants lillois.*

**08/660 - Extension de l'I.A.E. - Restauration et aménagement de l'aile nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenants de prolongation de délais de l'ensemble des corps d'état et avenants financiers au marché n° 50571 - Lots 2, 7, 8 et 11B.**

**Adopté à l'unanimité**

*Face aux difficultés rencontrées en cours d'exécution du chantier d'aménagement de l'ancien Hospice Général pour le regroupement des services de l'université de Lille I et de l'I.A.E sur un même site, il est proposé de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 31 octobre 2008. Par ailleurs, divers travaux supplémentaires doivent être pris en compte. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants de prolongation de délais d'exécution et les avenants à intervenir sur les lots 2, 7, 8 et 11 B du marché n° 50571.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **08/662 – Politique de la Ville - Subvention à Lille Métropole Habitat - OPAC de Lille Métropole Communauté Urbaine - Dispositif "agents d'ambiance"**

#### **Adopté à la Majorité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 128.000 € à Lille Métropole Habitat – OPAC de Lille Métropole Communauté Urbaine, pour assurer la continuité du dispositif « agents d'ambiance » au sein des résidences locatives LMH pour une mission de médiation sociale et de prévention de la délinquance.*

### **08/663 – Subvention au PACT Métropole Nord "Intermédiation sociale".**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.345 € au PACT Métropole Nord afin de mettre en œuvre un projet intitulé « intermédiation sociale » sur la Cité Saint-Maurice qui permettra le recrutement d'une « personne ressource ».*

### **08/664 – Subvention à la Maison de quartier des Bois-Blancs - "Action spécifique d'insertion en direction d'un public jeune éloigné de l'emploi".**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à la Maison de quartier des Bois-Blancs pour assurer le démarrage d'un chantier d'insertion visant à accompagner un public jeune éloigné de l'emploi, en lien étroit avec les acteurs du quartier.*

### **08/665 – Subvention à l'association Entreliares - "Action de gestion urbaine de proximité à la cité Lievrauw".**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre d'un travail mené avec l'association Entreliares, le bailleur social et les habitants de la cité Lievrauw, de revalorisation et réappropriation de la cité par ses habitants, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à cette association pour la poursuite d'intervention sur ce secteur.*

**08/666 – Politique de la Ville - Subvention au Centre d'Insertion des Bois-Blancs.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Maison de quartier des Bois-Blancs développe, depuis plusieurs années, un schéma d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés et éloignés de l'emploi, dont le volet insertion est assuré par le Centre d'Insertion des Bois-Blancs. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.966,83 € au Centre d'Insertion des Bois-Blancs afin d'assurer la continuité jusqu'à la fin de l'année de l'accompagnement socio-professionnel renforcé par le biais d'un référent unique.*

**08/667 – Politique de la Ville - Association La Espérance - Avenant n° 2.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à l'association existante avec La Esperanza qui intègre des subventions accordées par d'autres délégations.*

**08/668 – Subvention à l'association Cap Solidarités.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Cap Solidarités afin de mettre en place des formations relatives à l'organisation*

**08/669 – Ville de Lille - Fonds Social Européen.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pour subvention globale entre la DRTEFP et la Ville relative à la mise en œuvre et à la gestion des crédits du FSE sur la période 2007-2009.*

**COORDINATION DES QUARTIERS**

**08/670 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés.*

*Les quartiers concernés sont :*

*Wazemmes (3 demandes de subvention)*

*Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande de subvention)*

**08/671 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions d'attribution du Fonds d'Initiative Habitants des Conseils de quartier, en direction de groupes d'habitants. Ces financements sont supportés par des budgets décentralisés.*

*Les quartiers concernés sont :*

*Lille-Centre (3 demandes de subvention)*

*Saint-Maurice Pellevoisin (9 demandes de subvention)*

*Vieux-Lille (7 demandes de subvention)*

*Vauban-Esquermes (4 demandes de subvention)*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Michelle DEMESSINE

## SPORT

**08/672 – Grand Projet Urbain - Réalisation d'une nouvelle piscine dans le quartier de Lille-Sud - Approbation du programme - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.**

### Adopté à l'unanimité

*La piscine Tournesol située à Lille-Sud ne répond plus aux besoins des habitants du quartier et n'offre pas la possibilité de répondre aux besoins en matière de natation scolaire, sportive ou éducative. Un projet de construction neuve peut être envisagé en lieu et place de l'actuelle école maternelle Nadaud, boulevard Eugène Duthoit à Lille. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours.*

**08/673 – Mise en œuvre de nouveaux revêtements de sols pour les salles Pacôme, Léo Lagrange et Auguste Defaucompret - Marchés de travaux.**

### Adopté à l'unanimité

*Les revêtements de sols des salles Pacôme, Léo Lagrange et Auguste Defaucompret, situées respectivement dans les quartiers de Vauban, Faubourg de Béthune et Fives, présentent des signes de vétusté. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement des marchés correspondants pour la pose de nouveaux sols.*

**08/674 – Rénovation lourde du terrain multisports des 18 ponts – Quartier de Moulins – Marché de travaux.**

### Adopté à l'unanimité

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché pour le remplacement du revêtement du terrain des 18 ponts par une moquette de gazon synthétique de dernière génération.*

**08/675 – Course de la Déesse - Attribution d'une subvention d'organisation.**

### Adopté à l'unanimité

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une aide financière de 6.000 € à la Ligue Nord/Pas-de-Calais d'athlétisme pour l'organisation de la course de la Déesse des 27 et 28 septembre 2008.*

**08/676 – Associations de majorettes et de twirling - Année 2008 - Attribution de subventions de fonctionnement - Solde.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution du solde de subvention de fonctionnement d'un montant de 1.168 € aux associations suivantes :*

- Association Philantropique
- Les Gracieuses de Lille-Sud
- Association les Fleurs de Lys

**08/677 – Subventions aux clubs de Haut Niveau - Année sportive 2007-2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux quatre clubs de Haut-Niveau suivants :*

- |                               |          |
|-------------------------------|----------|
| - Lille Métropole Hockey Club | 68.600 € |
| - A.S.P.T.T Lille Métropole   | 61.600 € |
| - Tennis Club Lille Métropole | 68.600 € |
| - Lille Université Club       | 59.870 € |

**08/678 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de leur participation à des manifestations de haut niveau et de l'impact sur la population lilloise, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle et d'organisation aux associations sportives suivantes :*

- |   |         |
|---|---------|
| - Aviron Union Nautique de Lille        | 1.000 € |
| - Académie d'Escrime de Vauban          | 1.000 € |
| - Twirling Club Lillois                 | 750 €   |
| - Le Petit Terrain                      | 5.686 € |
| - Secours Populaire Français            | 5.000 € |
| - Union Sportive du Faubourg de Béthune | 3.000 € |

**08/679 – Associations sportives des collèges lillois - Attribution de subventions de fonctionnement.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations sportives des collèges lillois suivantes pour leur implication dans l'animation sportive :*

- |   |       |
|---|-------|
| - Association Sportive du Collège Carnot                | 519 € |
| - Association Sportive du Collège Jean Macé             | 285 € |
| - Association Sportive du Collège Verlaine              | 312 € |
| - Association Sportive du Collège Matisse               | 501 € |
| - Association Sportive du Collège Louise Michel         | 249 € |
| - Association Sportive du Collège Franklin              | 402 € |
| - Association Sportive du Collège Boris Vian            | 291 € |
| - Association Sportive du Collège Mme de Staël          | 339 € |
| - Association Sportive du Collège Saint-Joseph          | 210 € |
| - Association Sportive du Collège Notre Dame de la Paix | 390 € |
| - Association Sportive du Collège Notre Dame d'Annay    | 348 € |

**08/680 – Accueil de Personnes Handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations sportives accueillant des personnes handicapées.*

**08/681 – Piscines - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine – Avenant à la convention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Suite à la mise en place par Lille Métropole Communauté Urbaine du logiciel « SWIM », les modalités de mise en œuvre, de calcul et des crédits de paiement du fonds de concours versé au titre de l'aide au fonctionnement des piscines vont être modifiées. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la passation d'un avenant la convention existante entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine qui tient compte de ces modifications.*

**08/682 – Piscine Marx Dormoy - Travaux d'investissement - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Convention - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la passation d'une convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine qui fixe les conditions et les modalités du versement du fonds de concours par Lille Métropole Communauté Urbaine à la Ville pour la réalisation d'un programme d'investissement à la piscine municipale Marx Dormoy.*

**08/683 – Contrôle du matériel sportif et sensibilisation des agents municipaux à la sécurité des sites et mobilier sportifs - Ville de Lille et Communes Associées d'Hellemmes et de Lomme - Marchés de prestations de services.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché en vue du contrôle, par un organisme agréé, du matériel sportif de la Ville et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme pour une durée de 4 ans.*

**08/684 – Politique sportive - Plans de développement des activités football, basket, athlétisme, roller, basket-ball.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux clubs sportifs suivants qui s'engagent dans :*

- *la mise en formation de leurs cadres techniques et de leurs dirigeants,*
- *-la création d'événementiels autour de projets d'écoles, de quartiers ou à l'échelon de la ville (tournois, fête du sport, tournois inter-écoles),*
- *la création et le renfort d'écoles d'initiation pour les plus jeunes, l'amélioration de l'accueil des jeunes pratiquantes.*

➤ ASPTT Lille Métropole Athlétisme	14.000 €
➤ Lille Université Club Athlétisme	2.000 €
➤ Ride On Lille	1.000 €
➤ Lille Métropole Roller	2.500 €
➤ Roller In Lille Métropole	1.000 €
➤ Racing Club des Bois Blancs- football -	11.000 €
➤ Omni Sports Fivois football	8.000 €
➤ Union Sportive Lille Moulins Carrel	9.000 €
➤ Entente Sportive Louvière Pellevoisin	3.000 €
➤ Lille Université Club football	1.500 €

➤ Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	3.000 €
➤ Football Club Lille Sud	9.000 €
➤ Union Sportive du Faubourg de Béthune	5.000 €
➤ Association Sportive du Vieux-Lille –football -	4.000 €
➤ Union Sportive des Antillais	4.000 €
➤ Lille Métropole Basket	13.000 €
➤ Basket Club St Maurice Pellevoisin	4.000 €
➤ Association Sportive du Vieux-Lille (basket)	5.000 €
➤ Olympique Lille Sud –basket-	2.000 €
➤ Lille Université Club - Section Handibasket	2.500 €
➤ Union Sportive Mont à Camp Basket Lomme	500 €
➤ Lille Université Club - Section Volley-Ball	2.000 €
➤ A.S.P.T.T Lille Métropole - Section Volley- Ball	2.000 €
➤ Union des Groupements Sportifs (U.G.S Lille Volley)	4.500 €
➤ Association Sportive Sport Joie Lille	1.000 €

**08/685 – Réfection de la toiture de la Salle de Sports Antoine Blondin - Appel d'offres.**

**Adopté à l'unanimité**

*En raison de leur état, la toiture de la Salle de sports Antoine Blondin, sise rue François Coppée et ses évacuations d'eaux pluviales nécessitent une réfection totale qui sera complétée par la pose de panneaux photovoltaïques, producteurs d'énergie électrique destinée à être cédée à titre onéreux à l'opérateur en charge de la distribution d'électricité à la Ville. Le coût de ces travaux est estimé à 585.000 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure de marchés public.*

**08/686 – Cession de véhicules de transports à des clubs sportifs.**

**Adopté à l'unanimité**

*Afin de permettre au Faubourg de Béthune Judo Club Lillois et au Panther's Club Lille Métropole d'assurer leurs déplacements à l'extérieur dans le cadre de leur championnat respectif, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à céder un véhicule à chacun de ces deux clubs sportifs.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Danielle POLIAUTRE

**DEVELOPPEMENT DURABLE –**  
**AGENDA 21 – MAISON DE**  
**L'HABITAT DURABLE**

**08/687 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association 4D.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le développement durable) pour la huitième année consécutive. L'objectif est d'enrichir la politique lilloise des expériences françaises et européennes menées par d'autres collectivités ainsi que des études menées par l'association sur les thématiques du développement durable. Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 1.000 €.*

**08/688 – Agenda 21 Lillois - Parcours "Découverte de la Qualité de l'Air" – Subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) pour l'exercice 2008 - Convention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Depuis 1999, la Ville conventionne l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA), chargée d'organiser, sur Lille, des «Parcours Découverte de la Qualité de l'Air», afin de sensibiliser le grand public et les scolaires sur la problématique de la qualité de l'air extérieur et intérieur dans les bâtiments. La prestation fournie correspondant aux attentes de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.300 € pour l'année 2008 à cette association ainsi que la signature de la convention de partenariat correspondante par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/689 – Agenda 21 Lillois - Subvention à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le bilan de l'Agenda 21 lillois, établi en 2008, démontre que la Ville est passée successivement de l'engagement à l'appropriation et à la mise en œuvre de projets de développement durable opérationnels et co-construits. Des points d'amélioration sont aussi identifiés. En particulier, il apparaît que certaines catégories de population, notamment les jeunes et les familles modestes, restent absentes de la dynamique territoriale de développement durable. Fort de ce constat, s'appuyant sur le programme municipal du mandat et dans le cadre du renouvellement de son Agenda 21, la délégation Développement Durable souhaite engager un partenariat pluriannuel et des actions conjointes avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord. L'objectif principal de ce partenariat est de favoriser l'appropriation, par tous les publics de la Ville, des solutions en faveur d'une consommation durable, solutions qui entendent concilier la maîtrise du budget des familles et la préservation de la santé et de l'environnement. Pour 2008/2009, 3 projets sont proposés. Le budget global de cette convention entre la Ville et l'association Léo Lagrange Consommation Nord s'élève à 36.440 €. Le financement proposé par la délégation Développement Durable est de 21.000 €.*

**08/690 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Comité 21.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Comité 21 pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive afin de bénéficier de ses connaissances approfondies sur les expériences exemplaires menées en France et en Europe, ainsi que de son expertise sur certains projets innovants, dont le coût annuel s'élève à 3.049 €.*

**08/691 – Maison de l'Habitat Durable – Rréhabilitation HQE du site retenu – Lancement d'un marché de conception-réalisation.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le projet de création de la Maison de l'Habitat Durable doit s'implanter sur le site de la Halle aux Pigeons (quartier de Wazemmes). Pour ce faire, à l'issue des études préalables déjà menées, la Ville, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation HQE du site retenu, avec lancement d'un marché de conception-réalisation. Dans le cadre de ce marché, la Ville engagera un travail de collaboration avec un groupement de concepteurs et entrepreneurs afin de mener à bien la conception et la réalisation de cet ouvrage particulièrement ambitieux et complexe, d'un point de vue énergétique et environnemental notamment.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Alain CACHEUX

## ACTION FONCIERE

**08/692 – Locaux situés au rez-de-chaussée et au 1er étage de l'immeuble sis à Lille  
45, rue Cabanis, angle rue des Montagnards - Achat par la Ville à la SCI JAP.**

### Adopté à l'unanimité

*La Ville a mis dans le mandat actuel la priorité culturelle au service de ses habitants. Dans ce cadre, elle a souhaité que des espaces soient réservés pour accueillir des ateliers et résidences d'artistes dans la plupart des quartiers lillois afin de développer, grâce à ces espaces de travail, des échanges entre ces mêmes artistes et la population lilloise. Pour permettre d'avoir en résidence des compagnies de danse, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de locaux situés dans l'immeuble 45, rue Cabanis à Fives, au prix de 260.000 €, conforme à l'estimation domaniale.*

**08/693 – Achat par la Ville à la SLE HABITAT de locaux situés à Lille, résidence  
Magenta Fombelle, en vue de la création d'une structure Petite Enfance.**

### Adopté à l'unanimité

*Dans le cadre du projet de résidentialisation de la résidence Magenta Fombelle et plus particulièrement en vue de la création d'une structure Petite Enfance, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat par la Ville à la SLE HABITAT de locaux situés en rez-de-chaussée de ladite résidence pour un montant de 344.075 €.*

**08/694 – Vente par la Ville à Bouwfonds Marignan Immobilier d'une parcelle sise  
102, rue des Sarrazins - "Cœur historique de Wazemmes".**

### Adopté à l'unanimité

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de la parcelle SW 334 située à Lille, 102 rue des Sarrazins au profit de Bouwfonds Marignan Immobilier pour un montant de 37.026 € dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville, en association avec la Communauté Urbaine de Lille (jury de septembre 2007) et concernant 5 sites situés au « Cœur historique » du quartier.*

**08/695 – Immeuble sis à Lille, 181 rue de Rivoli - Cité Delecroix - Achat par la Ville à  
Monsieur VANHOUTTE.**

### Adopté à l'unanimité

*Pour compléter la maîtrise foncière nécessaire à la deuxième phase de renouvellement et permettre la continuité de l'opération GPU-site dit « ORGANUM » de l'îlot Flers/Jenner/Rivoli, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition par la Ville de l'immeuble sis à Lille, 181 rue de Rivoli, cité Delecroix, au prix de 107.000 €, conforme à l'estimation des Domaines.*

**08/696 – Achat par la Ville à la SCI de la rue des Quais de l'immeuble sis à Lille, rue Gutenberg, 9 impasse Poissonnier.**

**Adopté à l'unanimité**

*En liaison avec le GPRU-habitat ancien et dans le cadre de la restructuration de l'îlot Gutenberg/Rivoli/Convention, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition par la Ville de l'immeuble sis à Lille, rue Gutenberg, 9 impasse Poissonnier, au prix de 72.000 €, conforme à l'estimation des Domaines.*

**08/697 – Immeuble sis à Lille 85, rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville à Madame FOURNEAU.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre du projet de restructuration et de l'aménagement de l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix, la Ville a la possibilité d'acquérir l'immeuble sis à Lille, 85 rue du Faubourg de Roubaix. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition, au prix de 159.000 € (auxquels viendront s'ajouter les frais de cession) qui permettra de compléter la maîtrise foncière engagée depuis plusieurs années par Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville dans cette zone qui concentre un bâti dégradé nécessitant une requalification d'ensemble.*

**GRAND PROJET URBAIN**

**08/698 – Grand Projet Urbain - ZAC ARRAS EUROPE - Convention tripartite relative à la participation de la Ville de Lille au financement des équipements publics.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le « Grand Projet Urbain » de la Ville de Lille comprend le secteur Arras Europe, situé à Lille-Sud. La procédure de ZAC a été retenue par la Ville de Lille et la Communauté Urbaine de Lille, comme étant la procédure opérationnelle la mieux adaptée pour rendre le projet d'aménagement de ce secteur opérationnel dans le temps du Grand Projet Urbain. Par une délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation du programme d'équipements publics de la ZAC Arras Europe et le dossier de réalisation. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer sur la convention tripartite Lille Métropole Communauté Urbaine/ S.E.M. SORELI /Ville de Lille relative aux conditions administratives, juridiques et financières pour le versement à l'aménageur des subventions et participation de la Ville de Lille au financement des équipements publics de la ZAC.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## SOLIDARITE

### **08/699 – Projet Lille, Ville de la Solidarité - Reconstitution des Cellules Solidarité en Service Civil Volontaire.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de l'agrément délivré au titre du Service Civil Volontaire le 19 juin 2007 par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances pour une durée de trois ans, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'élue déléguée à recruter 20 volontaires du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 31 août 2009 (9 mois), à signer la convention financière, l'annexe financière, la déclaration de recrutement et tout document relatif au conventionnement entre la Ville de Lille, la Préfecture du Nord et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.*

## SENIORS

### **08/700 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations œuvrant pour les personnes âgées.*

- Association Formation, Education et Culture – AFEC	600 €
- Association Interculturelle et d'Entre Aide – AIE	1.000 €
- ARSMéLi	480 €
- ASP Oméga Lille	1.000 €
- Centre Social l'Arbrisseau	3.000 €
- Club des Ambassadeurs de Wazemmes	600 €
- Club Extension Lucien Rauwel	4.000 €
- Club de Scrabble Vétérans de Fives	800 €
- Comité d'Animation du Faubourg de Béthune	1.576 €
- Coordination Régionale de l'Immigration	3.500 €
- Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau	1.000 €
- Institut Pasteur de Lille	2.400 €
- Inter'Agés	1.000 €
- Les Amis de la Fondation de Lille	4.000 €
- Maison de Quartier des Bois-Blancs	2.000 €
- Maison de Quartier de Fives	1.000 €
- Maison de Quartier Vauban-Esquermes	4.000 €
- Maison Régionale X 2000	3.700 €
- 4 Pat'Pour un Coeur	300 €
- Société Chorale Orphéonique Fivois	600 €
- Zem Théâtre	500 €
- Club Royal	760 €

## LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### **08/701 – Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations suivantes :*

- Abej	11.000 €
- Espace Santé	2.000 €
- Armée du Salut	280 €
- Lectures vagabonds	250 €
- Centre social Mosaïque	375 €
- saffia	375 €
- Starter	750 €

## Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Jacques RICHIR

### PROPRETE

#### **08/702 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes de remise gracieuse – Bonne foi présumée.**

##### **Adopté à l'unanimité**

*Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour les frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage que la Ville leur réclame. Après l'examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances et de charger l'élu de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

#### **08/703– Elimination des tags sur les immeubles de la ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Marché n° 50255 - Avenant n° 1 : cession de fonds de commerce.**

##### **Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 05/12 du 31 janvier 2005, un marché, passé sur appel d'offres, a été lancé pour l'élimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Ce marché a été attribué à la société STOP GRAFF et lui a été notifié le 25 novembre 2005. Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, aura lieu une cession de fonds de commerce entre la société STOP GRAFF et STOP GRAFF PROPLETE URBAINE. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la société STOP GRAFF PROPLETE URBAINE reprendra les activités réalisées dans le cadre du marché passé avec la Ville de Lille par la société STOP GRAFF. En conséquence, la société STOP GRAFF PROPLETE URBAINE devient le nouveau titulaire de ce marché à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché initial prenant en considération cette cession.*

### GESTION DE LA VOIRIE

#### **08/704 – Accord cadre d'études techniques portant sur l'aménagement de systèmes de contrôle d'accès sur la ville.**

##### **Adopté à l'unanimité**

*La Ville souhaite procéder à la mise à jour des systèmes existants de contrôle d'accès des zones piétonnes et à l'extension éventuelle de ces systèmes à d'autres voies ou places publiques. Pour ce faire, elle désire se faire assister d'un bureau d'études techniques en charge de réaliser un diagnostic de l'existant, de recueillir les attentes des différents services et usagers, de proposer un dispositif cohérent et évolutif. Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée à cet effet. Compte tenu du montant de l'investissement, la durée de l'accord cadre est fixée à huit ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de réaliser les aménagements de systèmes de contrôle d'accès sur la ville de Lille et à signer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE

**08/705 – Semaine de la Solidarité Internationale 2008 à Lille - Subvention à la Fondation de Lille.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € à la Fondation de Lille afin de permettre la mise en place du projet de sensibilisation autour de la Semaine de la Solidarité Internationale. Les objectifs du projet sont d'informer et sensibiliser à la solidarité internationale dans sa diversité (développement durable, commerce équitable, tourisme solidaire, santé, respect des droits humains, épargne solidaire, chantiers de jeunes, éducation pour tous...), de donner envie d'agir, de s'engager ici ou ailleurs (s'informer, partager ses compétences et son temps, consommer responsable, participer à une campagne citoyenne, adhérer à une association, épargner solidaire, voyager autrement, faire un don...) et de favoriser les échanges entre les acteurs lillois de la solidarité internationale. L'action se déroulera à Lille du jeudi 6 au dimanche 23 novembre.*

**08/706 – Subvention à l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis pour les activités du Parlement des Enfants.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Agence de Développement communal de Saint-Louis d'une subvention de 4.000 € afin de soutenir les actions mises en place entre le Conseil Municipal d'Enfants lillois et le Parlement des Enfants saint-louisien.*

**08/707 – Subvention à l'Association Xippi pour ses actions de prévention au paludisme à Saint-Louis du Sénégal.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Xippi pour les actions de prévention au paludisme qu'elle mène à Saint-Louis du Sénégal ainsi que les sensibilisations qu'elle met en place à Lille.*

**08/708 – Subvention à l'Institut Bioforce pour le Tour de France "L'humanitaire à la rencontre des jeunes".**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'Institut Bioforce pour l'organisation de l'étape lilloise du Tour de France « L'Humanitaire à la rencontre des jeunes ». Réalisé en lien avec les acteurs lillois de la solidarité internationale, cet événement aura lieu les 6, 7 et 8 novembre prochains.*

**08/709 – Subvention à l'association Cap Solidarités pour l'organisation d'AlimenTERRE 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Cap Solidarités pour l'organisation d'AlimenTERRE 2008. Pour la huitième année à Lille, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (C.F.S.I.) a délégué à Cap Solidarités l'organisation de l'événement national Alimenterre qui a pour thème « Produire, transformer et consommer autrement ». Deux temps forts marqueront cette campagne sur Lille : des animations autour de la Journée mondiale de l'Alimentation en octobre 2008 et un festival de films en novembre 2008.*

**08/710 – Subvention destinée à l'association IDEAL pour l'organisation d'un colloque.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association IDEAL pour l'organisation d'un colloque sur le thème : « Diasporas : quelles contributions pour le développement économique en Afrique ? » qui aura lieu à l'Université Catholique de Lille le 15 novembre prochain.*

**08/711 – Subvention à l'Association Le Bibliobrousse pour la création de bibliothèques scolaires en Afrique de l'Ouest et du Nord.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Le Bibliobrousse pour la création de petites bibliothèques scolaires à usage des enseignants du primaire dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin). Un travail de sensibilisation à la citoyenneté internationale sera mené également dans deux écoles lilloises.*

**08/712 – Subvention à l'association "Solidarité Najdeh".**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association « Solidarité Najdeh » d'une subvention de 2.000 € pour mettre en œuvre son projet d'animation culturelle avec le Théâtre Massenet et l'Association France Palestine Solidarité.*

**08/713 – Subvention à l'Association Internationale des Maires Francophones – Réhabilitation de l'aqueduc de Bango-Khor à Saint-Louis du Sénégal.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Association Internationale des Maires Francophones d'une subvention de 10.000 € pour la réhabilitation de l'aqueduc de Bango-Khor à Saint-Louis du Sénégal.*

**08/714 – Charte de coopération entre collectivités locales intervenant au titre de la coopération décentralisée dans la Région de l'Oriental (Maroc).**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la Charte entre la Ville de Lille, la Région Champagne Ardennes, le Conseil Général de Seine Saint Denis et la Ville d'Aix en Provence, assurant la collaboration entre les collectivités françaises partenaires de l'Oriental.*

**08/715 – Subvention à l'association REUSSIR-la Mission locale de Lille dans le cadre de son partenariat avec Naplouse.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.190 € à l'association REUSSIR-la Mission locale de Lille pour mettre en œuvre trois missions à Naplouse visant à créer le Comité nabulsi d'aide aux projets (CNAP).*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Martine FILLEUL

## ACHATS TRANSVERSAUX

**08/716 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.**

### Adopté à l'unanimité

*Des marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés dans cette délibération.*

**08/717 – Marché à bons de commande de missions de programmation architecturale – Avenant n° 1 au marché n° 700323.**

### Adopté à l'unanimité

*Le marché à bons de commande portant sur les missions de programmation architecturale a été notifié à la société ATHEGRAM. Une erreur a été commise dans la rédaction du CCAP qui précise en son article 6-1 que le règlement des prestations s'effectuera en fin de mission. Or, compte tenu de la durée des études et des étapes de validation qui ne peuvent être définies préalablement compte tenu de la complexité de certaines opérations, ces prestations doivent pouvoir être payées conformément à l'article 12 du CCAG Prestations Intellectuelles. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant sur le marché n° 700323 permettant de régler l'entreprise par voie d'acompte.*

**08/718 – Produits pharmaceutiques, consommables pharmaceutiques et autres - Appel d'offres ouvert pour 4 années (annule et remplace la délibération n° 08/504 du 23 juin 2008).**

### Adopté à l'unanimité

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres, décomposé en 4 lots, pour les produits pharmaceutiques, consommables pharmaceutiques et autres à destination de différents publics pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme et le Centre Communal d'Action Sociale pour 4 années.*

**– Marchés engagés selon une procédure adaptée – Compte rendu au Conseil Municipal – Information.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

*Selon les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération du Conseil Municipal n°08/242 du 31 mars 2008, le Maire est par délégation chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire doit rendre compte de ces décisions aux réunions du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-23 dudit code. A ce titre, il est présenté au conseil municipal une liste des marchés à procédure adaptée conclus au cours de l'année 2007. Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles. Pour chacun de ces quatre types de prestations, les marchés sont regroupés par tranche en fonction de leur prix.*

**COMMUNICATION ET INFORMATION  
MUNICIPALES**

**08/719 – Transaction pour la conception du site Internet du Grand Projet Urbain.**

**Adopté à l'unanimité**

*En 2006, la Ville a commandé un site Internet afin de présenter l'action du Grand Projet Urbain au travers du développement des quartiers. En fonction des dispositions du règlement de communication électorale, l'évolution significative des projets dans les quartiers et les impératifs technologiques du site déjà en préparation, il a été décidé de confier la continuité des travaux au concepteur initial afin d'éviter des surcoûts liés au choix d'un nouveau prestataire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents à la transaction permettant le paiement de ces prestations.*

**RELATIONS INTERNATIONALES**

**08/720 – Déplacement de l'école Michelet à Leeds.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'école Michelet dans le cadre de sa politique de soutien à l'ouverture internationale des activités scolaires.*

**08/721 – Subvention à l'Association MAPvidéo.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.500 € à l'association « MAPvidéo » pour l'organisation de l'édition 2008 de son Festival International du Court Métrage.*

## TOURISME

### **08/722 – Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain - Désignation des représentants de la Ville.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il convient de définir, par délibération, les membres de la délégation qui, par leur fonction, représenteront la Ville au sein de l'association Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain à Rennes qui regroupe une quarantaine de villes françaises ou d'intercommunalités réparties sur l'ensemble du territoire national et est considérée par l'Etat comme l'institution représentative de la filière tourisme urbain. Cette délégation disposera d'une voix lors de votes intervenant en plénière. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que la délégation soit composée de 4 personnes : l'élu en charge du tourisme, un technicien du service, le Président et le Directeur de l'Office de Tourisme.*

### **08/723 – Actualisation du topo guide Lille Métropole à pied - Participation de la Ville – Convention.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*En 2005, la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) avait édité un topo guide, « Lille Métropole à pied ». La Ville lui avait apporté son soutien à hauteur de 6.138 €, puisque 7 circuits se situaient sur son territoire. La Fédération Française de Randonnée Pédestre souhaite procéder à son actualisation dont le coût est estimé à 27.909 €. La F.F.R.P. participe à hauteur de 18.998 € et sollicite, pour le solde, les partenaires qui avaient participé à la première édition. Lille Métropole Communauté Urbaine a accepté de les soutenir, à hauteur de 3.955 € (14,17 %). Le Conseil Général et la Ville de Lille sont sollicités tous deux à parts égales, soit 1.978 € (7 %). Deux communautés de communes voisines (Carembault et Pays de Pévèle), intéressées par le fait de proposer des circuits pédestres sur leurs territoires, sont sollicitées à hauteur de 500 € (1,80 %) chacune. Compte tenu de l'intérêt de cet ouvrage, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide municipale.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Marc SANTRÉ

## AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

**08/724 – Grand Projet Urbain - Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un square et d'une voie au cœur de l'opération Asie/Wagner.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de l'opération de 100 logements menée par Pierres & Territoires, à l'angle des rues d'Asie et Richard Wagner dans le quartier de Lille-Sud, la Ville a souhaité que soit modifié le plan masse d'origine afin de privilégier la continuité verte, entre le Parc de la ZAC Arras Europe et le Jardin des Equipements au sud de Lille-Sud. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un square et d'une voie qui donnera lieu à lancement de marchés publics, l'ajustement du coût d'opération et la sollicitation des subventions escomptées sur ce projet.*

**08/725 – Requalification des espaces publics boulevards de la Lorraine et de la Moselle – Groupement de commande avec LMCU pour le choix d'un concepteur unique – Avenant n° 1 à la convention.**

**Adopté à l'unanimité**

*La convention de groupement de commande entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine portant sur les études de requalification des espaces publics des boulevards de la Lorraine et de la Moselle précisait les parts prévisionnelles de chaque membre du groupement. Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 juillet, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être modifiée. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention qui tient compte de cette modification.*

**08/726 – Grand Projet Urbain - Requalification des espaces publics dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin du site dit "Chevalier Français" - Groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine - Autorisation de signature de la convention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Les espaces publics du site dit « Chevalier Français », dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, doivent faire l'objet d'une requalification dans le cadre du Grand Projet Urbain afin de proposer un réaménagement adapté du lieu et visant à tenir compte de la polyvalence actuelle et potentielle du site (station de métro, services et commerces, activités festives). La rue du Faubourg de Roubaix doit devenir un axe majeur du quartier et, pour ce faire, bénéficier de nouveaux aménagements. C'est en ce sens qu'il est proposé de constituer un groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine afin de désigner un concepteur unique pour la requalification de ces espaces publics. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande avec LMCU afin de désigner un concepteur unique sur cette opération.*

**PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**

**08/727 – Octroi d'une subvention à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Lilas Autopartage.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à Lilas Autopartage afin de favoriser la poursuite de son développement.*

**POLITIQUE DU STATIONNEMENT**

**08/728 – Approbation des comptes-rendus d'activités 2007 des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des gares, Grand Place, Vieux-Lille, Opéra et République.**

**Adopté à l'unanimité**

*En vertu de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. L'examen de ce rapport doit en outre être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour lui permettre d'en prendre acte. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports d'activité 2007 des parcs de stationnement Euralille, Lille Europe, Lille Grand Palais, Tours, Opéra, République, Grand place et Vieux-Lille du groupe Vinci Park.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Catherine CULLEN

## CULTURE

### **08/729 – Prix Jean Levy - Attribution du Prix.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Selon les termes du testament du Bâtonnier Lévy, la Ville attribue chaque année un prix de 3.049 € à un artiste. Cette année, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à attribuer ce prix à Malik Berki pour la composition musicale de "Mektoub".*

### **08/730 – Achat d'une oeuvre de Patrick Bougelet.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de sa politique d'acquisition d'œuvres contemporaines, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition par la Ville d'une œuvre de l'artiste lillois Patrick Bougelet pour un montant de 2.000 €.*

### **08/731 – Organisation à l'Espace Pignon d'une exposition sur l'Islande par le Comité d'Animation des Bois-Blancs - Demande de subvention.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Le Comité d'Animation organise à l'Espace Pignon, en novembre 2008, une exposition des travaux photographiques et cinématographiques de l'artiste plasticienne Marina Bourdoncle. Il sollicite une subvention de 2.125 € sur un budget global évalué à 3.125 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention.*

### **08/732 – Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Fonds de concours de Lille-Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en recettes des fonds de concours proposés par Lille Métropole Communauté Urbaine d'un montant total de 150.000 €, soit 75.000 € pour chacune des deux maisons Folie.*

### **08/733 – Création d'une maison Folie dans l'ancienne Brasserie des Trois Moulins – Avenant n° 3 au marché de mandat avec la SAEM SORELI.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Par convention de mandat, la Ville a confié à la SAEM SORELI le projet de transformation de la Brasserie des Trois Moulins en maison Folie dans le cadre de « Lille 2004, Capitale européenne de la Culture ». La SAEM SORELI sollicite la possibilité de transférer la somme de 1.500 € TTC du poste Reprographie de l'enveloppe financière prévisionnelle vers le poste « Frais d'huissier et d'avocats », en raison d'un litige l'opposant à un particulier. C'est pour ces raisons qu'il convient de signer avec la SAEM SORELI un avenant n° 3 permettant l'affichage de la nouvelle répartition de l'enveloppe financière prévisionnelle dont le montant reste inchangé.*

**08/734 – Arts Visuels - Subventions aux associations culturelles.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville accorde son soutien à l'action des associations culturelles qui s'inscrit dans le cadre de sa politique culturelle. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 2.000 € aux associations Bidules et La Sécu.*

**08/735 – Culture, bibliothèques et lecture publique - Attribution de subventions.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville accorde son soutien à l'action des associations culturelles qui s'inscrit dans le cadre de sa politique culturelle. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes :*

- Bazar	1.300 €
- Philolille	25.000 €
- Art.Thémis	1.000 €
- Editions de l'anonyme	3.500 €
- Maison St. Exupéry	1.500 €
- Culture et bibliothèques pour tous Nord Flandre	1.000 €
- TDC	1.500 €
- UCODEP	800 €
- Le Grand Bleu	24.357 €
- Orchestre National de Lille	22.000 €

**08/736 – Musée de l'Hospice Comtesse - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à solliciter une subvention auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible, dans le cadre du projet de restauration annuelle des collections du Musée.*

**08/737 – Musée de l'Hospice Comtesse - Développement des actions de médiation.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement des actions de médiation du Musée de l'Hospice Comtesse.*

**08/738 – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition de 250 négatifs sur plaques de verre et 33 tirages photos - Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région (DRAC, FRAM).**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite acquérir un lot de plus de 250 négatifs sur plaques de verre du premier quart du XXème siècle et 33 tirages photographiques. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation d'une subvention au taux le plus élevé auprès de la DRAC et du Conseil Régional au titre du FRAM.*

**08/739 – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une tapisserie "Le repos des Bergers" de Guillaume Werniers – Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région (DRAC, FRAM).**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite acquérir une tapisserie intitulée « Le Repos des Bergers » de Guillaume Werniers. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation d'une subvention au taux le plus élevé auprès de la DRAC et du Conseil Régional au titre du FRAM.*

**08/740 – Musée de l'Hospice Comtesse - Développement de la boutique.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement de la boutique du Musée de l'Hospice Comtesse par la présentation de nouveaux produits (cartes postales et, à titre expérimental, de produits personnalisés)*

**08/741 – Musée de l'Hospice Comtesse - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et les établissements ROQUETTE Frères.**

**Adopté à l'unanimité**

*Les établissements ROQUETTE Frères ont souhaité devenir partenaires du Musée de l'Hospice Comtesse en participant à l'activité culturelle du musée. La participation du mécène s'élève à 7.000 €. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat correspondante par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/742 – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une œuvre de Vuez "Assomption de la Vierge" - Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région (DRAC, FRAM).**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite acquérir une esquisse peinte de Vuez intitulée « l'Assomption de la Vierge », au prix de 4.408,03 €. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition ainsi que la sollicitation d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat et de la Région (DRAC, FRAM).*

**08/743 – Organisation d'une exposition "Des Profondeurs à la lumière" par le Consulat de Pologne de Lille au Musée de l'Hospice Comtesse - Convention de partenariat et tarification.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Consulat de Pologne propose une exposition intitulée « Des profondeurs à la lumière » du 10 septembre au 10 novembre 2008 au Musée de l'Hospice Comtesse. Une billetterie est au crédit du Musée de l'Hospice Comtesse. Il est demandé au conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre le Consulat de Pologne et la Ville correspondante et la mise en place d'un billet couplé musée/exposition de 5 €.*

**08/744 – Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Relance de procédure de marché public sur la conservation des œuvres.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Palais des Beaux-Arts et le Musée de l'Hospice Comtesse souhaitent relancer, dans la limite de validité du précédent marché, une procédure de marché public, concernant 3 lots déclarés infructueux sur la conservation des œuvres.*

**08/745 – Palais des Beaux-Arts - Renouvellement de l'adhésion de la Ville au FRAME et à l'A.R.R.E.P.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le FRAME est un groupe bilatéral de 24 musées d'art régionaux dont le but est de promouvoir la coopération culturelle franco-américaine. L'Association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques regroupe, quant à elle, dans la région près de 120 responsables de communication et de relations publiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à ces deux organismes.*

**08/746 – Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention du 11 mars 1999 liant la Ville et la Réunion des Musées Nationaux.**

**Adopté à l'unanimité**

*En mars 1999, la Ville a signé une convention relative à la gestion des espaces commerciaux du musée avec la Réunion des Musées Nationaux. Or, des modifications sont intervenues depuis. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant qui tient compte de ces évolutions par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/747 – Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures - Prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université de Paris I.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre d'une campagne de dépoussiérage des collections de peintures du musée, 6 stagiaires de l'Université de Paris I ont effectué un stage, encadré par leur professeur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à prendre en charge leurs frais de déplacement, nuitées et repas.*

**08/748 – Palais des Beaux-Arts - Réalisation du catalogue des sculptures des XVIIIème et XIX siècles - Lot n° 1 : campagne photographique - Avenant n° 1.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant au marché « réalisation du catalogue des sculptures et médailles des XVIIIème et XIXème siècles », qui tient compte de prises de vues supplémentaires, par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/749 – Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'une oeuvre de Philippe de Champaigne – Demande de subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville souhaite acquérir une œuvre de Philippe de Champaigne (1602-1674) intitulée « Paysage classique » pour un montant de 96.657,60 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition ainsi que la sollicitation de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées et du Fonds du Patrimoine.*

**08/750 – Palais des Beaux-Arts – Mécénat relatif au soutien des activités du musée – Conventions entre la Ville, la Société Vallourec et la Fondation Anber.**

**Adopté à l'unanimité**

*La société Vallourec a souhaité devenir partenaire du Palais des Beaux-Arts en participant au financement du catalogue des sculptures XVIIIème et XIXème siècles, à hauteur de 15.000 €. La fondation ANBER renouvelle l'opération de financement, à hauteur de 20.000 €, d'un projet pédagogique qui permet aux élèves de six écoles lilloises de découvrir le musée au cours d'une année scolaire. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat correspondantes par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/751 – Palais des Beaux-Arts – Contrat de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lille et la Ville d'Arras**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de dépôt de 2 œuvres du Palais des Beaux-Arts au Musée des Beaux-Arts d'Arras par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/752 – Palais des Beaux-Arts - Tarifs et conventions relatifs à la mise à disposition et la location de l'auditorium.**

**Adopté à l'unanimité**

*L'activité de location ou de mise à disposition de l'auditorium, dans le cas d'accords de partenariats culturels avec le Palais des Beaux-Arts, rend nécessaire l'établissement de deux conventions type, l'une relative à la location et l'autre à la mise à disposition de l'auditorium. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la tarification correspondante et de valider ces deux conventions.*

**08/753 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Club Gagnants.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Club Gagnants a organisé une soirée consacrée à l'accueil des cadres nouvellement arrivés dans la métropole le 26 septembre au Palais des Beaux-Arts. Le Musée participe à cette opération en figurant au chéquier "découverte du Nord" distribué aux participants de la soirée. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/754 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Echappées nordiques" - Conventions entre la Ville et CulturesFrance, GDGSUEZ, Groupe PHR, Transpole, la SNCF et Télérama.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de l'exposition « Echappées Nordiques », qui se tiendra du 10 octobre 2008 au 11 janvier 2009, le Palais des Beaux-Arts bénéficie du soutien de CulturesFrance pour un montant de 16.000 €, de GDFSUEZ pour 20.000 €, du groupe PHR pour 30.000 € et d'un partenariat avec Transpole, la SNCF et le magazine Télérama autour d'actions de communication. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions correspondantes par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/755 – Palais des Beaux-Arts - Catalogue de l'inventaire céramique - Protocole transactionnel entre la Ville et la société IAC Editions.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du protocole transactionnel concernant la réalisation du catalogue de l'inventaire céramique du musée, pour un montant de 54.472,82 € TTC, par Madame le Maire ou son représentant.*

**08/756 – Mission de maîtrise d'œuvre - Travaux de création en étage de locaux au Théâtre du Grand Bleu - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

**Adopté à l'unanimité**

*Le marché n° A71561 portant sur les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création en étage de locaux au théâtre du Grand Bleu a été notifié le 6 mars dernier. Les honoraires du maître d'œuvre ont été établis sur le montant prévisionnel provisoire des travaux. Conformément aux clauses du marché, le montant de cette rémunération revêt un caractère provisoire et doit être affiné au cours des études. Le maître d'œuvre s'engage alors sur un montant prévisionnel définitif des travaux lui permettant d'établir le forfait définitif de ses honoraires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.*

**08/757– Grand Projet Urbain - Equipement polyvalent de quartier - Secteur Arras-Europe - Quartier de Lille-Sud - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre.**

**Adopté à l'unanimité**

*Suite au concours visant à désigner une équipe pluridisciplinaire en charge de la construction d'un équipement polyvalent de quartier dans le secteur Arras-Europe, quartier de Lille-Sud, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet d'architecture LACATON VASSAL. Après négociations et mise au point du marché, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est LACATON VASSAL.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## POLITIQUE DU LOGEMENT

**08/758 – Lutte contre le logement insalubre - Maintien des aides complémentaires de la Ville pour les travaux de sortie d'insalubrité jusqu'au 31 décembre 2008.**

### Adopté à l'unanimité

*Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire sur l'insalubrité mis en place en 2005 par LMCU, la Ville a décidé de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2008, dernière année du PIG, en les complétant, l'octroi de subventions communales venant compléter les aides publiques existantes de l'ANAH aux propriétaires privés qui réalisent des travaux de sortie d'insalubrité de leur patrimoine. Ces aides sont réservées aux propriétaires occupants ayant des ressources modestes et aux propriétaires bailleurs acceptant de pratiquer des loyers sociaux dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat.*

**08/759 – Lutte contre le logement insalubre – Octroi de primes de travaux de sortie de salubrité.**

### Adopté à l'unanimité

*Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire sur l'Insalubrité mis en place en 2006 par LMCU, auquel la Ville a adhéré, il a été décidé de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2008 l'octroi de subventions communales venant compléter les aides publiques existantes de l'ANAH aux propriétaires privés (bailleurs et occupants) qui réalisent des travaux de sortie d'insalubrité de leur patrimoine. 13 nouveaux dossiers de ce type permettront de remettre aux normes 14 logements conventionnés après travaux pour un montant*

**08/760 – Grand Projet Urbain - Subventions pour surcharge foncière à la Société HLM de Lille et Environs (SLE) - Délibération modificative.**

### Adopté à l'unanimité

*Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la Ville s'est engagée à subventionner, en complément de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la surcharge foncière de plusieurs opérations de construction de logements sociaux, à hauteur de 1,63 millions d'euros au total. Pour l'année 2008, il s'agit de verser 44.488 € à la Société HLM de Lille et Environs, pour permettre la réalisation d'une opération de Fives-Becquerel Dumont d'Urville.*

**08/761 – Octroi d'aides à la rénovation énergétique des logements privés nommées "primes à l'isolation".**

### Adopté à l'unanimité

*La Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes souhaitent favoriser la rénovation énergétique des logements anciens situés en dehors des périmètres d'aide existante. C'est pourquoi, il est créé une aide à la rénovation énergétique des logements privés destinée aux propriétaires occupants ayant des revenus inférieurs aux plafonds PTZ ou aux propriétaires bailleurs de logements à loyer intermédiaire.*

**08/762 – Réhabilitation des courées – Convention avec LMCU portant désignation de la Ville comme maître d’ouvrage de l’opération – Marché de maîtrise d’œuvre – Marché de travaux – Autorisation de signature.**

**Adopté à l’unanimité**

*Approbation de la convention entre la Ville de Lille et LMCU désignant la Ville comme maître d'ouvrage des travaux de requalification de 4 courées, dans le cadre du programme communautaire de requalification des courées. La délibération a pour objet d'autoriser le lancement du marché de travaux. La dépense est inscrite au BP 2009, avec un financement LMCU de 100 % pour les travaux d'assainissement et de 80 % pour les travaux de requalification.*

**08/763 – Grand Projet Urbain - Mission d'assistance méthodologique et d'enquête dans le cadre de l'évaluation de l'impact du projet de rénovation urbaine de Lille.**

**Adopté à l’unanimité**

*Afin d’apprécier les impacts du Grand Projet Urbain, la Ville de Lille et les partenaires du projet de rénovation urbaine avaient envisagé la mise en place d’un dispositif global d’évaluation. Cette étude est financée dans le cadre de la convention financière d’août 2006, sous maîtrise d’ouvrage GIP.*

**08/764 – Subventions destinées aux associations en matière d’action sociale liée au logement.**

**Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement des subventions aux associations suivantes :*

◆ PACT METROPOLE NORD	77.950 €
◆ OSLO	33.750 €
◆ APU de WAZEMMES	10.750 €
◆ APU de MOULINS	10.750 €
◆ APU du VIEUX-LILLE	10.750 €
◆ LE GRAAL	10.500 €
◆ CHAMP MARIE	3.000 €
◆ HABITAT ET HUMANISME	4.000 €

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Marc BODIOT

## MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

**08/765 – Grand Projet Urbain - Construction du nouveau centre social de l'Arbrisseau –  
Autorisation de signature du marché d'Ordonnancement de Pilotage et de  
Coordination du chantier.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 08/196 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre social de l'Arbrisseau. Une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert et la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à Philippe BAUER Programmation. En conséquence, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché portant sur les missions d'O.P.C.*

**08/766 – Grand Projet Urbain – Construction du nouveau centre social Lazare Garreau –  
Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché  
d'Ordonnancement – Pilotage et de Coordination du chantier.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 08/537 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre social Lazare Garreau. Préalablement au lancement de la consultation de travaux, il convient de désigner un opérateur en charge des missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres ouvert et à signer le marché portant sur les missions d'O.P.C., après décision de la Commission d'Appel d'Offres.*

**08/767 – Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs  
signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 –  
Versement du solde de la subvention d'animation globale et de subventions  
exceptionnelles et intégration de subventions accordées par ailleurs.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention d'animation globale et de quatre subventions exceptionnelles aux Centres sociaux et Maisons de quartier ainsi que la signature des avenants aux conventions existantes par Madame le Maire ou son représentant.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Bernard CHARLES

## EMPLOI

**08/768 – Union Locale des Syndicats CNT de Lille (Confédération Nationale du Travail) – Subvention.**

### Adopté à l'unanimité

*Depuis plusieurs années, la Ville a soutenu financièrement l'Union locale des syndicats CNT de Lille par une subvention d'un montant annuel de 3.050 € qui se justifie par son activité déployée et ses permanences d'accueil mais aussi afin de lui permettre le paiement d'une partie du loyer et des charges locatives de ses locaux situés rue Broca à Lille.*

*Dans un souci d'équité par rapport aux autres organisations syndicales et dans l'attente de l'attribution de locaux à la nouvelle Bourse du Travail plus adaptés au développement de son activité, il est proposé d'augmenter la subvention à l'Union Locale des Syndicats CNT de Lille de 5.000 €, soit pour l'année 2008, une subvention d'un montant de 8.050 €.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Roger VICOT

C.L.S.P.D.

**08/769 – Contrat d'actions de prévention - Programme 2008 - 3ème répartition –  
Adoption.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibérations n° 08/140 du 28 janvier 2008 et 08/356 du 28 avril 2008, ont été adoptées les actions de prévention 2008 autour des thématiques suivantes : soutien aux parents, éducation citoyenne, jeunesse, public sous main de justice, accompagnement des populations fragilisées ; aide aux victimes médiation accès au droit, Hellemmes. Il convient aujourd'hui d'adopter l'action de prévention 2008 « Centre Clothaire » présentée par l'association de Réinsertion Sociale ARS. Cette action consiste à la prise en charge socio-éducative et psychologique des auteurs de violences conjugales (suivi individuel, programme, hébergement...).*

**08/770 – Association de Défense des Familles et de l'Individu - Réduction du montant  
d'une subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Une aide supplémentaire de 3.500 € a été octroyée à l'Association de Défense des Familles et de l'Individu afin de co-financer un poste, dans le cadre du Contrat d'Actions de Prévention, programmation 2008. La CNASEA ayant pris en charge ce financement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 3.500 €.*

**08/771 – Association ADNSEA - Avenant n° 2 à la convention.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*La Ville a signé une convention avec l'association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADNSEA) pour la mise en place des actions suivantes : l'accès au droit, la boîte à mots, le lieu d'accueil parent/enfants « la maison arc en ciel ». Lors de cette même séance, la délégation Santé envisage d'octroyer une nouvelle subvention à cette association pour son action intitulée « Connaissance et réseau - Le savoir partagé pour mieux lutter contre la toxicomanie ». Afin d'en permettre le paiement, il convient de l'intégrer par voie d'avenant à la convention initiale.*

**08/772 – Versement d'une subvention à l'EPSM de l'Agglomération Lilloise, promoteur du Réseau Santé Solidarité de Lille Métropole - Guide "orienter vers les secteurs lillois de psychiatrie".**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre du groupe de travail du Contrat Local de Sécurité et pour répondre à la demande des partenaires institutionnels et associatifs de la Ville, au titre de la délégation Santé et du CLSPD, le réseau santé Solidarité Lille Métropole a élaboré un guide intitulé « orienter vers les secteurs lillois de psychiatrie », édité à 5 000 exemplaires et diffusé auprès des services de la Ville accueillant le public, de la Police Nationale et des partenaires associatifs de la délégation Santé et du CLSPD. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.826 € à cet organisme.*

**POLICE**

**08/773 – Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.**

**Adopté à l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Certaines de ces demandes qui répondent aux critères retenus par l'administration municipale (malaise sur la voie publique, accident, panne subite et non prévisible, personne en instance d'accouchement, personne handicapée, cas de force majeure et cas particuliers avec justificatifs) ont reçu une suite favorable. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais aux intéressés ou selon le cas l'annulation du titre de recette.

**08/774 – Fourrière Municipale - Remboursement des frais de gardiennage.**

**Adopté à l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement suivies du gardiennage de leur véhicule sur le site de la fourrière sise 30 rue Frédéric Combemale, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais gardiennage en invoquant la période de carence de la fourrière municipale entre le 20 juin et le 2 septembre 2008, le 3 septembre étant la date du nouvel agrément de la fourrière municipale pour une période de 5 ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais de gardiennage et d'en adopter les modalités.

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## PERSONNEL

### **08/775 – Comité des Oeuvres Sociales - Versement du solde de la subvention.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention annuelle au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel municipal, d'un montant de 134.000 €.*

### **08/776 – Indemnités et taux de vacation.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*L'évolution des activités et des missions municipales nécessite régulièrement des adaptations des indemnités et taux de vacation utilisés par la Ville pour rémunérer des intervenants ponctuels. Dans le cadre de la priorité donnée au développement professionnel, le Conseil Municipal est appelé à valider les indemnités et taux de vacation suivants: pour participation à des jurys de concours et d'examens et pour les interventions de formateurs externes auprès du personnel municipal.*

### **08/777 – Ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.**

#### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Le Conseil Municipal est appelé à valider l'ajustement du tableau des emplois des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et la transformation d'un poste d'administrateur en emploi fonctionnel de DGA délégué auprès du DGA du pôle Culture et Manifestations Festives.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Sylviane DELACROIX

## PERSONNES HANDICAPEES

### **08/778 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes qui œuvrent pour l'insertion des personnes handicapées :*

- A.A.D.V.A.H	1.000 €
- Association Française des Polyarthritiques	500 €
- A.L.E.F.P.A.	1.000 €
- C.F.L.S.	5.000 €
- Comité Régional Handisport du Nord/Pas-de-Calais	2.000 €
- EURAFECAM	1.100 €
- FNATH	1.000 €
- Handicap International	600 €

### **08/779 – Réalisation de dossiers techniques de mise en accessibilité des établissements recevant du public de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Marché complémentaire au marché à procédure adaptée A 51203.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Un marché à procédure adaptée a été passé avec la Société IPH Ingénierie Philippe Hennegrave afin de réaliser des études de faisabilité de mise en accessibilité de certains bâtiments communaux et la réalisation des dossiers techniques permettant à la collectivité de lancer les procédures de marchés publics. Ce marché, notifié en décembre 2005 à la Société IPH, s'élève à 71.401,20 € TTC. Il y a lieu de passer un marché complémentaire afin de prendre en charge des prestations supplémentaires non prévues pour certains bâtiments. En effet, une étude architecturale s'est avérée nécessaire pour l'installation d'ascenseurs dans les groupes scolaires Thierry Launay et Quinet Rollin. Ces prestations supplémentaires ont pour conséquence d'augmenter le montant initial du contrat de 23,53 %, ce qui représente un montant de 16.803,80 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dépense supplémentaire par la passation d'un marché complémentaire au marché initial.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Françoise ROUGERIE

## EDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

**08/780 – Faubourg des Musiques et Ecole de Musique de Lille-Sud - Sollicitation de subventions auprès de l'Etat - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la mise en place de projets portés par le Faubourg des Musiques et l'Ecole Municipale de Musique de Lille-Sud.*

**08/781 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

*En 2008, le Centre d'Arts Plastiques et Visuels souhaite faire acquérir des ouvrages pour un montant global de 8.000 €. Le projet global d'achat est susceptible d'être subventionné par le Centre National du Livre pour un montant de 2.500 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation de cette aide financière.*

**08/782 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Mise en place de la tarification pour l'année scolaire 2008-2009 pour les cours, ateliers et stages.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Centre d'Arts organise des cours, ateliers et stages pour lillois et non lillois pour l'année scolaire 2008/2009. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la tarification des cours, stages et ateliers pour l'année scolaire 2008/2009.*

**08/783 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Résidence d'artistes lillois en Chine (Pékin) - Autorisation de prise en charge des dépenses et du défraiement des artistes - Autorisation de recherche de subventions - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre d'échanges artistiques avec la Chine, le Centre d'Arts programme la résidence de trois artistes lillois à Pékin en octobre-novembre 2008. Bertrand Gadenne, Elsa Gaudefroy-Demombynes et Manuel Ruiz Vida réaliseront un projet individuel et participeront à une exposition au Beijing Today Art Museum. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la Ville des dépenses inhérentes à cette action.*

**08/784 – Conservatoire à rayonnement régional - Programme européen Erasmus pour l'année universitaire 2008/2009 - Admission en recette des bourses sous la forme d'une subvention - Inscription en dépense pour le reversement des bourses aux individus en mobilité.**

**Adopté à l'unanimité**

*L'obtention d'une charte universitaire Erasmus et la délibération 08/361 du 28 avril 2008 autorisent le Conservatoire à conclure des accords inter institutionnels, à engager des mobilités d'étudiants, d'enseignants et de personnels administratifs et techniques et à solliciter des demandes de subvention sous la forme d'allocations aux individus en mobilité dans ce cadre.*

*Pour l'année universitaire 2008/2009, il est prévu pour le conservatoire de Lille des bourses d'étude destinées aux individus en mobilités sortantes versées sous la forme d'une subvention de 3.048 € correspondant à :*

- |  |         |
|--|---------|
| • La mobilité d'étude de 1 étudiant                    | 748 €   |
| • La mobilité d'enseignement de 2 enseignants          | 1.200 € |
| • La mobilité de formation d'1 enseignant ou personnel | 600 €   |
| • Organisation de la mobilité                          | 500 €   |

**08/785 – Tarification des cours d'accordéon pour adultes.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville a décidé l'ouverture, en septembre 2008, d'une classe d'accordéon dans les écoles de musique municipales de Lille-Centre et de Wazemmes. Des cours d'accordéon sont proposés aux enfants et adultes. Afin d'accueillir ces nouveaux publics adultes, une tarification des cours est nécessaire. La Ville d'Hellemmes dispose déjà d'une tarification à destination des adultes. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette politique tarifaire qui permettra d'autofinancer les cours d'accordéon et d'appliquer le même barème aux Lillois, aux Lommois et aux Hellemmois.*

**08/786 – Tarification des écoles de musique - Prise en compte de la réforme de l'impôt sur le revenu relative à l'abattement de 20 %.**

**Adopté à l'unanimité**

*Depuis que l'avis d'imposition des contribuables ne tient plus compte que d'un abattement de 10 %, les frais de scolarité des élèves des écoles de musique municipales ont sensiblement augmenté. Aussi, afin de ne pas pénaliser les familles, il est nécessaire de réviser la tarification actuelle.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Lise DALEUX

**FAMILLE – PARENTS -  
MODES DE GARDE**

**08/787 – Soutien aux actions autour de la Famille - Subventions aux associations  
au titre de l'année 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes pour la mise en place d'actions en direction des familles :*

- <i>Mouvement du Nid</i>	1 300 €
- <i>Relais Enfants Parents Nord</i>	1 300 €
- <i>ADFI</i>	3 400 €
- <i>La Esperanza</i>	950 €
- <i>Point Rencontre Nord</i>	2 300 €
- <i>Café de Paroles</i>	3 750 €
- <i>Couples et Familles</i>	950 €
- <i>SOS Enfants Divorce</i>	700 €
- <i>Famille France Lille</i>	400 €
- <i>ARPE</i>	2 400 €
- <i>Grandir Ensemble Lazare Garreau</i>	1 400 €
- <i>Maison de quartier Faubourg de Béthune - PROJET</i>	2 600 €
- <i>Maison de quartier Vauban</i>	700 €
- <i>Maison de quartier Saint-Maurice</i>	1 400 €
- <i>Maison de quartier Wazemmes</i>	2 900 €
- <i>Maison de quartier Vieux-Lille</i>	2 400 €
- <i>Centre Social Arbrisseau</i>	1 400 €
- <i>Centre Social Mosaïque</i>	1 850 €
- <i>Maison de quartier Lille-Fives</i>	900 €
- <i>Maison de quartier Bois-Blancs</i>	1 850 €
- <i>Centre Social La Busette</i>	2 600 €
- <i>Avenir Enfance</i>	950 €
- <i>Martine Bernard</i>	475 €
- <i>Inter'Actions</i>	550 €
- <i>Génération-Cultures</i>	475 €
- <i>Atout Sens</i>	600 €
- <i>Contact Nord/Pas-de-Calais</i>	600 €
- <i>FARE</i>	2 500 €
- <i>ARS</i>	950 €
- <i>ARS</i>	200 €

### **08/788 – Associations diverses - Actions Petite Enfance - Subventions 2008.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide financière aux associations suivantes qui développent des actions en direction de la Petite Enfance :*

- Jeune Enfance Nord	2.000 €
- Point Rencontre Nord	6.000 €
- Association Grandir Ensemble avec le centre social Lazare Garreau	3.049 €
- Association Projet« le nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	11.730 €
- Centre Social Marcel Bertrand	23.589 €
- Maison de Quartier des Bois-Blancs	1.500 €

### **08/789 – 3ème Contrat Enfance - Subventions 2008.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire aux associations suivantes inscrites dans le schéma de développement du Contrat Enfance :*

- Association Projet« le nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	12.135 €
- Centre Social Mosaïque	9.000 €
- Association Grandir Ensemble avec le centre social Lazare Garreau	4.825 €

### **08/790 – Crèche Line Dariel - Réfection de la toiture.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Afin de garantir une sécurité optimale du bâtiment, il est impératif de procéder à la réfection complète de la toiture de la crèche Line Dariel, située dans le quartier Moulins. Le coût total des travaux s'élève à 174.933 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux d'amélioration qui seront lancés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.*

### **08/791 – Construction d'une structure multi accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban - Avenants et marchés complémentaires aux marchés de travaux.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 02/1152 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de réaménagement de l'ancienne école Littré afin d'y aménager un centre de la petite enfance dans le quartier de Vauban. Afin de parfaire l'achèvement de l'équipement, il convient de prévoir des travaux supplémentaires. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les différents avenants et marchés complémentaires à intervenir.*

**08/792 – Grand Projet Urbain - Création d'une structure petite enfance dans le quartier de Wazemmes - Ajustement du coût de l'opération - Lancement du marché de travaux - Autorisation de signature du permis de construire.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 06/255 du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de création d'une structure petite enfance au sein de l'îlot Magenta Fombelle dans le quartier de Wazemmes. Afin de permettre la réalisation de cet équipement, il convient de prendre en compte certaines difficultés liées à la structure des équipements existants, de tenir compte de l'évolution du coût de la construction et de provisionner la protection du chantier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement des marchés de travaux, la signature des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres et du permis de construire.*

**08/793 – Contrat Enfance Jeunesse - Ville de Lille-CAF - Entreprise Vauban Humanis.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et le GIE Groupe Vauban Humanis pour la mise à disposition, aux habitants de la commune, de 5 places d'accueil dans la structure multi accueil de l'entreprise. Une subvention de 33.758 € sera versée pour le fonctionnement de ces places, au titre de l'année 2008.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## MAISON DE LA MEDIATION

**08/794 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Convention de mise en place de permanences de l'Association Service Social Familial Migrants.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de la poursuite des activités liées à l'accès au droit, la Maison de la Médiation et du Citoyen souhaite la mise en place, dans ses locaux, de permanences de l'Association Service Social Familial Migrants. Ces permanences consisteront en un conseil, une orientation et une information des usagers d'origine étrangère. Une convention régissant les modalités de mise en place des permanences de l'Association Service Social Familial Migrants au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen doit être signée par la Ville de Lille et par l'ASSFAM. C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cet acte.*

## DROITS DE L'HOMME

**08/795 – Droits de l'Homme - Subvention à l'association Observatoire International des Prisons (O.I.P.).**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Observatoire International des Prisons (O.I.P.) pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine des Droits de l'Homme.*

**08/796 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à Amnesty International groupe n° 88 de Lille Centre.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association Amnesty International groupe N° 88 pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine des Droits de l'Homme.*

**08/797 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville au Groupe local CIMADE de Lille Métropole.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.200 € au groupe local CIMADE de Lille Métropole pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine des Droits de l'Homme.*

**08/798 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'association Parcours de Femmes.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Parcours de Femmes pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine des Droits de l'Homme.*

**08/799 – Droits de l'Homme – Subvention de la Ville à l'association Colores Latino America.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Colores Latino América pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine des Droits de l'Homme.*

**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

**08/800 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association Initiatives Plurielles.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association Initiatives Plurielles pour la mise en œuvre d'actions entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations :*

- 4.000 € pour l'action "Initiatives au Féminin"
- 3.000 € pour l'action « Le Mentorat au Féminin »

**08/801 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association Sud Nord Evolution.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association Sud Nord Evolution pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/802 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association Mouvement de la Société Africaine du Nord de la France.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 939 € à l'association Mouvement de la Société Africaine du Nord de la France pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/803 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association La Compagnie Salamandre.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association La compagnie Salamandre pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/804 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association Ch'ti Teranga.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Ch'ti Teranga pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/805 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'Association RIQUITA.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association RIQUITA pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/806 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l'association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC).**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC) pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

**08/807 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à la Confédération Régionale des Rapatriés Harkis.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Confédération Régionale des Rapatriés Harkis pour la mise en œuvre d'un projet entrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Jacques MUTEZ

## COMMERCE

### **08/808 - PLA Commerce - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (ACRI) - "Après-midi festif de rentrée".**

#### **Adopté à l'unanimité**

*L'association organise un pique-nique de rentrée qui a lieu le 14 septembre 2008. L'objectif de cette opération est de créer une dynamique entre les habitants et les professionnels du quartier. Le budget est estimé à 1.600 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 50 % soit 800 €. En outre, en 2007, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention d'un montant total respectif de 4.310 € et de 1.075 € à l'ACRI, pour l'organisation de la: « Braderie du village d'Esquermes » et d'un Après-midi festif de rentrée ». Les bilans financiers des actions subventionnées ci-dessus font apparaître un trop perçu d'un montant de 2.094,20 €. En conclusion, l'Association est redevable de la différence entre la subvention sollicitée ci-dessus pour l'opération « Après-midi festif de rentrée » (800 €) et le trop-perçu constaté pour les opérations soutenues en 2007 (2.094,20 €), à savoir la somme de 1.294,20 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'émission d'un titre de recette correspondant au trop-perçu par l'ACRI.*

### **08/809 - Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Subvention à diverses associations et unions commerciales.- Emission d'un titre de recette.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 23.393,91 € correspondant à la participation de la délégation Commerce, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et la Région pour des opérations d'animations.*

### **08/810 - Comité d'Animation du Vieux-Lille - Avenant n° 1.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature par Madame le Maire ou son représentant de l'avenant n° 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité d'Animation du Vieux-Lille afin de permettre le paiement d'une subvention accordée par une autre délégation.*

**08/811 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2007/2010 - Participation au Marché international de la Promotion Immobilière Commerciale (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).**

**Adopté à l'unanimité**

*Depuis 1998, la Ville renforce la prospection d'enseignes commerciales par sa participation, chaque année, au MAPIC. Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, les Villes de Roubaix et Tourcoing ont rejoint le partenariat initié par l'APIM et la Ville de Lille. Ainsi, les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et l'APIM partageront un stand métropolitain les 19, 20 et 21 novembre lors du prochain MAPIC 2008. Le budget de cette opération est évalué par l'APIM à 59.700 €. Comme l'an dernier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.900 € afin d'apporter une contribution aux frais de ce salon (stand, espace, logistique, plaquette de communication...).*

**08/812 - PLA Commerce - Association Wazemmes Nouvelle Aventure et Union commerciale Lille Centre – Abrogation de délibérations portant attribution de subvention..**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'abroger les délibérations n°s 07/467 du 21 mai 2007 et 07/613 du 25 juin 2007 ainsi que les dispositions de la délibération n° 08/570 du 23 juin 2008 portant attribution de 1.500 € à l'Union Commerciale Lille Centre et d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention afférente entre la Ville et l'association.*

**08/813 - Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services à Fives.**

**Adopté à l'unanimité**

*Afin d'avoir la possibilité d'accompagner les commerçants et artisans dans l'amélioration de leurs locaux commerciaux, la Ville de Lille, en collaboration avec les partenaires du PLA Commerce 2007-2010 et avec le soutien de l'Etat (FISAC), a souhaité mettre en œuvre une aide à la rénovation de vitrines et à l'amélioration des équipements de sécurité extérieurs sur le quartier de Fives, en accord avec le Conseil Régional. La subvention s'élève à 40 % du montant total HT des travaux éligibles. Ceux-ci sont limités à 1.100 € HT le mètre linéaire de façade en rez-de-chaussée. La Ville de Lille et l'Etat, au titre du FISAC, participent chacun à hauteur de 20 % du montant total des travaux éligibles hors taxe. Le coût total de l'opération est évalué à 346.500 € hors taxe sur deux ans (2008 et 2009). La participation de la Ville s'élève à 20 % du coût total à savoir 69.300 € pour une participation du FISAC à même hauteur. Les dépenses sont également réparties sur deux exercices budgétaires (2008 et 2009). Les aides octroyées sont versées après passage en délibération sur le compte de l'entreprise bénéficiaire.*

**OCCUPATION COMMERCIALE**  
**DU DOMAINE PUBLIC**

**08/814 - Dégrèvement des droits de voirie rue de Béthune - Exercice 2007.**

**Adopté à l'unanimité**

*En raison des travaux d'aménagement rue Béthune et de l'opération Forum Invest relative à la livraison du pôle commercial des Galeries Lafayette, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au dégrèvement des droits de voirie des emprises au sol sur le périmètre rue de Béthune entre la rue de la Vieille Comédie et la rue d'Amiens.*

**08/815 - Occupation du domaine public - Appareils de distribution automatique de boissons et de denrées à l'Hôtel de Ville et au 205, rue Charles Debierre –  
Fixation des conditions financières de l'occupation du domaine public.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville va autoriser la S.A.S. TOP SANE 59 à exploiter trois distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires, situés au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville et au 205 de la rue Charles Debierre. Les conditions de l'occupation seront précisées dans une convention qui sera conclue entre les parties. Il est proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation à 15 % du chiffre d'affaire réalisé durant la période d'occupation.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Evelyne LEDEZ

## VIE ASSOCIATIVE

**08/816 – Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide au démarrage de 750 € aux associations suivantes, nouvellement créées :*

- *Les Dompteurs de Papier*
- *Esquisse*
- *Le Cirque inachevé*
- *El Dorado*
- *La contre allée*
- *Goodaction*
- *Les Amis du Patrimoine de Lille-Sud*

## MAISON DES ASSOCIATIONS

**08/817 – Adhésion de la Ville au Réseau National des Maisons des Associations.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville au Réseau National des Maisons des Associations qui en regroupe une cinquantaine en France et assure une veille informative et une animation d'un réseau de praticiens, se réunissant plusieurs fois par an pour échanger leurs expériences.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Henri THIOT

## CIMETIERES

**08/818 – Prestations de location supplémentaire des bâtiments modulaires pendant la durée des travaux de construction des bâtiments du Cimetière de l'Est.**

**Adopté à l'unanimité**

*Un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société LOXAM MODULE pour la location de bâtiments modulaires pendant la durée de la construction des nouveaux bâtiments du cimetière de l'Est. Le marché initial portait sur une durée de location de 10 mois. En raison des sujétions techniques imprévues rencontrées en cours de chantier, il est nécessaire de conclure un marché complémentaire afin de prolonger la durée de location de 9 mois. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ce marché complémentaire.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Maurice THORÉ

## ECOLES

**08/819 – Grand Projet Urbain - Travaux de restructuration du groupe scolaire Richard Wagner et du restaurant scolaire Croisette - Approbation du programme – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le secteur « Cannes/Arbrisseau » fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain. Le groupe scolaire Richard Wagner et le restaurant scolaire sont particulièrement touchés par les opérations d'aménagement. Afin de permettre la reconstruction de l'école maternelle Wagner, la mise en conformité du restaurant scolaire Croisette dans le cadre de la mise en place de la future cuisine centrale et la restructuration de l'école primaire Wagner, une consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours.*

**08/820 – Restructuration de l'école Viala Voltaire, rue de Colmar - Aménagement d'un restaurant scolaire - Avenants aux marchés de travaux.**

**Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 04/254 du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de plusieurs établissements et restaurants scolaires. Afin de parfaire l'achèvement de l'équipement, il convient de prévoir des travaux supplémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les différents avenants à intervenir.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Véronique BACLE

## POLITIQUE PERISCOLAIRE

**08/821 – Adhésion de la Ville de Lille au Réseau Français des Villes Educatrices.**

**Adopté à l'unanimité**

*Le Réseau Français des Villes Educatrices est une association ayant pour objet d'échanger des expériences éducatives avec d'autres villes dans le domaine de l'enseignement et d'organiser des réunions nationales et internationales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à cette association pour un montant annuel de 800 €.*

**08/822 – Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Programmation 2008 - 4ème répartition - Attribution de subventions.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Dans le cadre du Projet Educatif Global, la Direction Enfance, en concertation avec l'ensemble des services municipaux concernés par l'accueil des enfants âgés de 0 à 25 ans, soutient les actions éducatives mises en oeuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Centres Sociaux, Maisons de Quartier, associations locales et structures municipales de proximité. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les actions, leur prise en charge, d'allouer aux associations, support des actions concernées, la subvention correspondante à la participation de la Ville et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions existantes avec les associations Francas du Nord, Atouts Sens, A.V.E.N.I.R. Enfance.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Christiane BOUCHART

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**08/823 – Plan Pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale - Axe 3.3 encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat - Subvention à la Coopérative d'Activités et d'Emploi ALTERNA.**

### Adopté à l'unanimité

*La CAE ALTERNA a été créée le 18 mai 2007. Du fait de la spécificité des CAE, ALTERNA est amenée à accueillir des entrepreneurs salariés qui pourront exercer tous types de travaux relevant des services aux personnes, à la seule condition qu'elles respectent les normes de l'agrément simple qui permet l'exercice de 14 activités différentes au domicile du particulier. Les entrepreneurs sont salariés d'ALTERNA qui est le prestataire auprès des clients. Une antenne à Lille a été créée en septembre dans des locaux situés rue Brûle Maison et partagés avec Graines de bâtisseurs. Pour mener à bien cette installation et le développement de son activité, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € à ALTERNA sur un budget consolidé de 117.745 € financé pour moitié par la délégation à l'Economie Sociale et Solidaire et par la Région Nord/Pas-de-Calais, dans le cadre du PLDESS.*

**08/824 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale Axe 3.2 Favoriser l'accompagnement de projets solidaires - Subvention à l'association LARI.**

### Adopté à l'unanimité

*L'association LARI existe depuis 4 ans dans le cadre d'une action bénévole visant l'organisation de sorties culturelles (théâtre, concert, ..) en direction principalement d'habitants lommois d'origines sociales et culturelles diverses mais dont la particularité est d'être isolés (personnes âgées, familles mono parentale..). En novembre 2007, l'association a créé un emploi à l'aide du dispositif micro projet qui lui a également permis de développer le projet initial et devrait contribuer à la pérennisation de l'emploi créé. Pour mener à bien ce projet de développement de l'activité, l'association LARI sollicite l'appui financier de la Ville de Lille dans le cadre du PLDESS à hauteur de 3.000 € sur un budget consolidé de 35.738 €, financé pour moitié par la Région.*

**08/825 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –  
Objectif 4 : Rendre visible l'économie solidaire et accroître la demande de biens et  
de services - Subvention à l'association Chtinux.**

**Adopté à l'unanimité**

*L'association Chtinux a été fondée en 2002 par des étudiants de Lille I. Elle compte aujourd'hui 75 bénévoles dont l'action consiste à promouvoir et à défendre les logiciels libres. Un logiciel libre est un logiciel dont la licence dite libre donne à chacun le droit de l'utiliser, de l'étudier, de le modifier, de le dupliquer, de le donner. Pour les faire connaître, l'association organise mensuellement à Lille «une install party» à la cyberbase des Bois-Blancs, événement technique où les participants viennent s'entraider dans l'utilisation de logiciels libres. Chtinux compte produire et distribuer 5 000 CD qu'elle distribuera par l'intermédiaire de différents acteurs ciblés pour les publics touchés et pour leur capacité à accompagner le projet au côté des bénévoles. Pour mener à bien cette action qui se déroulera jusque fin 2009, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.271,21 € à cette association.*

**08/826 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –  
Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale - Axe 3.1 soutenir les projets innovants –  
Subvention à l'association Bidules.**

**Adopté à l'unanimité**

*L'association Bidules, créée en 2004, propose aux habitants des micro quartiers Magenta, Mexico et Meuniers du quartier Wazemmes des ateliers d'arts appliqués et de techniques plastiques. L'ensemble des actions réalisées permet de toucher plus de 700 personnes annuellement. L'association participe également aux manifestations organisées par la collectivité (Lille 3000, Nos quartiers d'été, la semaine « nos déchets sont nos ressources »..).En 2006 et 2007, les 2 porteuses du projet ont pu bénéficier chacune d'un CAE (l'une en 2006 avec un renouvellement, l'autre en 2007) qui ont pris fin en mars 2008, les activités se sont poursuivies bénévolement. L'association envisage la pérennisation de son action par la création de 2 emplois à mi-temps en CDI en complément de l'intervention bénévole à compter d'octobre 2008. Pour mener à bien ce projet, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association « Bidules » dont 2.500 € dans le cadre du PLDESS, financés pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais et 2.500 € par la délégation du Développement Durable.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Dominique PLANCKE

## PATRIMOINE

### **08/827 – Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2008 - 3ème trimestre.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*La Ville souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes :*

- Sous les Marronniers	2.000 €
- Presses Universitaires du Septentrion	2.000 €
- Ambassadeurs de Wazemmes	1.000 €
- Deniers des Ecoles Laïques de Lille	1.000 €
- Université Populaire de Lille	1.000 €
- Mémoire et Patrimoine de Fives	500 €

### **08/828 – Service Ville d'art et d'histoire - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Le programme d'intégration républicaine par la culture mis en place par l'Etat, piloté dans le Département du Nord par le Préfet délégué pour l'égalité des chances, soutient des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale. Le programme a notamment pour objectif de favoriser l'accès de tous aux équipements culturels par une mise en réseau des institutions de référence et des structures culturelles de proximité et par des actions impliquant les établissements d'enseignement et de formation. Les objectifs des deux projets mis en place, respectivement dans les quartiers du Vieux-Lille et de Wazemmes correspondent aux attentes de ce programme. Le budget prévisionnel de ces actions est évalué à 28.012 € pour l'année 2008 et la subvention affectée par l'Etat pour cette action s'élève à 11.000 €.*

.../...

### **08/829 – Maison natale Charles de Gaulle - Soutien aux activités de la Fondation.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*La Ville a décidé de soutenir la Fondation Charles de Gaulle, propriétaire de la Maison natale Charles de Gaulle, sise 9 rue Princesse à Lille. Cet effort financier portait sur la somme de 50.000 € par an pour une durée stricte de trois ans et en fonction des moyens consentis annuellement dans le cadre de son budget dévolu à la Culture. Une convention financière bilatérale entre la Fondation Charles de Gaulle et la Ville a ainsi été signée en 2007. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de cette aide pour cette année, qui contribuera à développer l'ouverture du lieu et ses actions culturelles, pédagogiques et touristiques à destination des habitants.*

### **08/830 – Subvention Ville d'art et d'histoire à l'Office de Tourisme de Lille**

#### **Adopté à l'unanimité**

*En juin 2004, la Ville a obtenu le label "Villes et Pays d'art et d'histoire". A cette occasion, une convention a été signée entre la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication, qui définit les objectifs en termes de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine. Sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2008, 12 visites sont programmées par la Direction du Patrimoine animées par l'Office du Tourisme qui sollicite ainsi de la Ville une subvention de 760 € pour leur mise en œuvre. Sur cette même période, des guides conférencières prendront en charge un certain nombre de parcours spécialement conçus pour scolaires. L'Office de Tourisme de Lille sollicite ainsi de la Ville une subvention de 7.144 € pour la mise en œuvre de ce programme. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention totale de 7.904 € à l'Office du Tourisme de Lille.*

### **08/831 – Journées Européennes du Patrimoine 2008 - Programme et budget prévisionnel - Rectificatif.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Par délibération n° 08/591 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé le budget prévisionnel des Journées européennes du Patrimoine programmées cette année, les 20 et 21 septembre. Une subvention de 2.000 € a été attribuée l'association « Maisons de Mode ». Or, la manifestation initialement programmée par ladite association n'a pas eu lieu. La somme globale des subventions spécifiques s'élève désormais à 39.364,60 € au lieu de 41.364,60 € et le budget global des journées européennes du Patrimoine est de 134.915,40 € au lieu de 136.915,40 €*

### **08/832 – Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Sauveur et l'aménagement de ses abords - Autorisation de signature de l'accord cadre.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Suite à la consultation lancée conformément aux articles 74-III-b et 76 du Code des Marchés Publics, portant sur les procédures négociées spécifiques de maîtrise d'œuvre et sur la procédure de l'accord cadre, trois équipes ont été retenues par le jury réuni le 28 novembre 2007. Après la tenue de négociations et après avoir reçu l'avis du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé de désigner comme lauréat de l'accord cadre l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Etienne PONCELET. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Etienne PONCELET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.*

.../...

**08/833 – Restauration de deux panneaux peints attribués à Otto Van Veen (1556-1629) - venant au MAPA 08S0047 et demande de subventions.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville a commandé en 2006 un bilan sanitaire concernant les deux panneaux peints attribués à Otto Van Veen dit Venius (1556-1629) conservés à l'église Saint-André. Ce bilan a permis de mettre en place fin 2007 un marché de restauration fondamentale (MAPA 08S0047) des faces peintes de ces panneaux pour un coût de 20.600 € HT. Ont ainsi été découvertes derrière une épaisse couche de peinture noire deux saintes traitées en grisaille, probablement contemporaines des scènes représentées sur les faces. Cette découverte de premier ordre nécessite à présent un complément d'intervention à hauteur de 15.200 € HT. Pour des raisons techniques et déontologiques évidentes, la restauration doit être poursuivie par les restaurateurs qui ont effectué la restauration des faces peintes. Cette prestation fera donc l'objet d'un avenant au MAPA initial sur sujétions techniques imprévues. Aussi, la Ville de Lille souhaite solliciter le Conseil Général du Nord afin de soutenir cette opération importante pour le patrimoine du Nord.*

**08/834 – Service d'archéologie - Exposition Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut - Report de l'exposition – Subvention de l'Etat.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le report de l'exposition « Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut » du fait d'un lot infructueux sur le marché « aménagement muséographique » et d'admettre en recettes la subvention accordée par la DRAC.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Philippe TOSTAIN

**ECONOMIES D'ENERGIE,**  
**ENERGIES ET FLUIDES**

**08/835 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Amorce – Désignation du représentant de la Ville.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association Amorce pour un montant de 3.838,24 € TTC, qui permet à la Ville de participer à des propositions et des démarches collectives sur les thèmes de l'énergie, des déchets et du réseau de chaleur et de désigner le représentant de la Ville au sein des instances de cette association.*

**08/836 – Attribution d'aides à l'installation de panneaux et chauffe-eau solaires.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de la délibération n° 05/289 du 23 mai 2005, renouvelée par délibérations n° 06/487 en date du 3 juillet 2006 et n° 07/56 en date du 12 février 2007, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une aide pour l'installation de panneaux et chauffe-eau solaires à trois Lillois, leurs installations répondent à l'ensemble des critères retenus par l'ADEME et la Région (condition préalable de l'éligibilité de l'aide).*

**08/837 – Demande de subventions auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME pour des équipements municipaux dans le cadre de l'appel à projet régional : bâtiment de qualité environnementale et énergétique.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à solliciter une aide financière auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME au titre du FRAMEE, dans le cadre de l'appel à projet régional : bâtiment de qualité environnementale et énergétique, d'un montant de :*

- 200.000 € HT pour un coût total de 7.109.280,20 € HT pour la réalisation d'un projet de « Construction du Complexe Sportif du Faubourg de Béthune »,
- 135.000 € HT pour un coût total de 4.233.116 € HT pour la réalisation d'un projet de « Construction du Centre Social Lazare Garreau à Lille-Sud », bâtiment à Haute Performance Energétique ;
- 85.067 € pour un coût total de 3.887.700 € HT pour la réalisation d'un projet de « Construction Social Arbrisseau à Lille-Sud », bâtiment à Très Haute Performance Energétique ;
- 59.600 € HT pour un coût total de 970.000€ HT pour la réalisation d'un projet de « Construction du Bâtiment des Parcs et Jardins rue de Philadelphie à Lille Fives », bâtiment à énergie positive

**08/838 – Participation à la campagne européenne CYBER - Display pour l'affichage des performances environnementales des bâtiments municipaux.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville s'est engagée et met en œuvre des actions pour tenir les engagements d'économie d'énergie et de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela elle adhère à des réseaux de collectivités européennes (Energie-Cité depuis 2002) et participe notamment à des campagnes d'animation, de sensibilisation et de communication pour l'affichage des performances environnementales des bâtiments publics (Campagne Display depuis 2004). En Mars 2008, la Ville et ses 15 partenaires européens coordonnés par Energie-Cités ont été retenus pour un cofinancement européen en répondant à l'appel à projet de l'Agence Energie Intelligente pour l'Europe. Ce cofinancement de 50 % permet de mettre en œuvre les actions pour le prolongement de la campagne Display qui devient CYBER – Display (« Communicate Your Building Energy Rating ») dans le cadre de la campagne de communication engagée auprès des usagers des bâtiments municipaux.*

*Budget réparti sur la période du 01/09/08 au 01/04/10 (30 mois) :*

<i>- Ressources Humaines (salaires des agents mobilisés) :</i>	<i>31.795 € TTC</i>
<i>- Animations pédagogiques, communication :</i>	<i>9.000 € TTC</i>
<i>- Déplacements aux réunions, organisation d'ateliers de travail :</i>	<i><u>8.930 € TTC</u></i>
<i>Total éligible au cofinancement européen de 50 %</i>	<i>49.725 € TTC</i>

*Pour le lancement de cette campagne, la Ville mandate Energie-Cité pour la représenter devant l'agence Energie Intelligente pour l'Europe.*

**GESTION TECHNIQUE DES  
BATIMENTS**

**08/839 – Installation d'une alarme intrusion dans les locaux de l'Hôtel de Ville - Appel d'offres.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville souhaite sécuriser ses locaux par l'installation d'une alarme intrusion sur le site de l'Hôtel de Ville. Cette installation permettra la protection de l'ensemble du bâtiment en créant 60 groupes de détecteurs autonomes, ainsi que la connexion à des informations de type technique, incendie ou d'accès. Le marché sera constitué d'un lot unique et il est estimé à un montant de 90 000 € HT pour 2 ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la passation de cet appel d'offres.*

**08/840 – Hôtel de Ville - Remise en état des mosaïques dans les bureaux – Marché à procédure adaptée (article 28 du Code de Marchés Publics) - Contrat C80220 – Avenant n° 1.**

**Adopté à l'unanimité**

*Un contrat a été passé avec la Société Nouvel Horizon afin de procéder à la remise en état des mosaïques comprenant l'enlèvement de tout type de sols existants, le décapage de la mosaïque d'origine et la pose d'une émulsion. Ce contrat notifié le 24 juin 2008 à la Société Nouvel Horizon s'élève à 10 189, 92 € TTC. Il y a lieu de passer un avenant afin de prendre en charge des travaux supplémentaires non prévus lors d'un premier diagnostic. En effet, certains bureaux nécessitent l'enlèvement d'une deuxième couche de thermoplastique, ceci permettra de révéler la qualité architecturale et originelle de l'Hôtel, bâtiment classé monument historique. Ces prestations supplémentaires ont pour conséquence d'augmenter le montant initial du contrat de 11,15 %, ce qui représente un montant de 1 136, 20 € TTC. Il est demandé au Conseil d'autoriser la dépense supplémentaire par la passation d'un avenant au contrat initial.*

**08/841 – Transactions avec les sociétés NORISKO et BUREAU VERITAS concernant les prestations de contrôle technique des constructions dans le cadre du marché à bons de commande n° 40133.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre de différentes opérations de constructions ou de réhabilitations lourdes d'ouvrages, des missions de contrôle technique ont été confiées à deux opérateurs économiques dans le cadre du marché à bon de commande n° 40133. Une erreur matérielle a été commise dans le CCAP de ce marché, aujourd'hui arrivé à échéance, précisant que les prestations seraient payées à la fin de la réception définitive et complète de chaque commande, ce qui, compte tenu, de la durée de certaines opérations, ne peut s'envisager, les opérateurs économiques devant pouvoir bénéficier de paiement par voie d'acomptes. C'est en ce sens, qu'il est proposé la conclusion de transactions entre la Ville et ces deux opérateurs économiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les accords transactionnels avec ces deux entreprises.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Catherine BULKE

**THEATRE DU NORD ET**  
**ECOLE D'ART DRAMATIQUE**

**08/842 – Subventions au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le cadre du soutien de la Ville au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :*

- *le versement d'une subvention d'équipement de 7.622 € et d'une subvention de fonctionnement de 10.000 € pour son 10<sup>ème</sup> anniversaire au Théâtre du Nord et du solde de subvention de fonctionnement de 7.000 € à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique,*
- *la signature de la convention financière du Théâtre du Nord et l'avenant à la convention financière de l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Frédéric LAMBIN

## INFORMATIQUE - NTIC

**08/843 – Amélioration de la relation administration-citoyen - Autorisation de développement du projet - Demande de subventions - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans le souci de développer ses services au public et de les optimiser, la Ville souhaite mettre en place des projets faisant appel aux technologies de l'information et de la communication. Ces projets pourraient entrer dans le cadre d'un appel à projet du FEDER et être financés en majeure partie par ce fonds.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Marielle RENGOT

## SANTE

### **08/844 – Subvention à l'Association URIOPSS.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi d'une subvention de 4.950 € à l'association URIOPSS pour l'action intitulée : « Accompagnement méthodologique et technique à la réalisation du Diagnostic experts et réseau de santé dans les quartiers », ainsi que la signature de la convention financière correspondante par Madame le Maire ou son représentant.*

### **08/845 – Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers - Subventions aux centres de soins infirmiers.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi des subventions citées ci-dessous ainsi que la signature des conventions et des avenants financiers correspondants :*

- Centre de soins infirmiers Décarnin	3.665 €
- Centre de soins infirmiers Eugène Smet	3.665 €
- Centre de soins infirmiers du Faubourg d'Arras	3.665 €
- Centre de soins infirmiers Laennec	3.665 €
- Centre de soins infirmiers Saint-Maurice des Champs	3.665 €
- Centre de soins infirmiers Saint-Vincent de Paul	7.330 € (2 antennes)
- Centre de soins infirmiers Paul Clermont	3.665 €

### **08/846 – Subventions 2008 destinées aux organismes à caractère social-santé du Contrat Territorial de Santé de Lille, Lomme et Hellemmes.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes ainsi que la signature des conventions financières correspondantes par Madame le Maire ou son représentant.*

- Espace Santé du Faubourg de Béthune	5.447 €
- Centre de Soins du Faubourg d'Arras	17.732 €
- Centre Social Mosaïque	4.250 €
- Maison de Quartier Moulins Est	4.000 €
- Association Magdala	3.812 €
- Centre Social Intercommunal la Maison du chemin Rouge	1.500 €
- Centre Social Lazarre Garreau	1.750 €
- Le Point Alcool Rencontre information	5.717 €
- Collège Matisse	500 €
- Collège Guy Mollet	1.130 €

**08/847 – Subventions 2008 destinées aux organismes à caractère social - Santé.**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes ainsi que la signature des conventions financières correspondantes par Madame le Maire ou son représentant :*

- Association Ludopital	3 000 €
- Association Les Blouses Roses	3 000 €
- ADNSEA – Point jeunes	15 000 €
- Sida Info Service – Journée mondiale de lutte contre le Sida	7 000 €
- Médecins Solidarité Lille	7 500 €
- Institut de Recherche sur le Cancer de Lille	3 000 €
- GHICL – Journée Thématique Santé Moulins- Wazemmes	5 000 €
- Centre social Mosaïque	5 000 €

**08/848 – Délégation Santé - Organisation de colloques à Lille - Attribution de subventions.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants pour l'organisation d'un colloque à Lille :*

- Fondation Institut Pasteur de Lille	3.500 €
- l'association Lilloise Otologique de Langue Française	3.000 €

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**08/849 – Restauration - Fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes avec le C.C.A.S. - Appel d'offres ouvert - Années 2009 à 2012.**

**Adopté à l'unanimité**

*Dans la cadre d'une politique de mutualisation des achats des services municipaux des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et de l'ouverture d'une cuisine centrale provisoire en janvier 2009, la Ville de Lille souhaite relancer les marchés de fourniture de denrées alimentaires en globalisant l'ensemble des besoins des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et C.C.A.S. de Lille. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME REGLEMENTAIRE

### **08/850 – Ravalement de façades - Subventions.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une prime spéciale d'aide au ravalement de façades à plusieurs propriétaires.*

### **08/851 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une prime spéciale d'aide au ravalement de façades à un propriétaire.*

### **08/852 – Prolongement des subventions dans le cadre du projet d'embellissement des façades – Quartiers Wazemmes et Centre - Rue des Postes et "Colonne Vertébrale" du Cœur Historique de Wazemmes.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Par délibérations du 6 février et 9 octobre 2006, la Ville a adopté le Projet d'Embellissement des façades (quartiers Wazemmes et Centre) en octroyant une triple aide aux habitants et commerçants concernés : technique, financière et administrative. Suite au bilan positif réalisé par l'agence Caban Architecture mi 2008, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au prolongement de ce dispositif d'une année supplémentaire, soit jusque fin septembre 2009. Ainsi toutes les déclarations préalables déposées avant cette date seront prises en compte.*

### **08/853 – Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille.**

#### **Adopté à l'unanimité**

*L'Association « Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole » a souhaité mieux affirmer sa structure partenariale en y intégrant les grands acteurs publics métropolitains. Ses statuts offrent la possibilité d'une adhésion directe à son association pour 5 villes de la Métropole. L'adhésion de Lille a été sollicitée en raison du rôle de la Ville dans le dispositif métropolitain. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de cette adhésion, pour un montant de 100 €.*

**08/854 – Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Attribution d'une Subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.900 € à l'Association des Paralysés de France afin de poursuivre son action.*

**08/855 – Quartier Saint-Maurice - Entrée de la rue du Faubourg de Roubaix - Secteur de la "pépinière" - Mise en place d'un secteur d'étude préalable en vue de la réalisation d'un programme d'intérêt général et d'un périmètre d'intervention foncière renforcé.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un secteur d'étude préalable sur l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix en vue de la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général ainsi que la sollicitation auprès de LMCU de la création d'un périmètre d'intervention foncière renforcé en vue de mener une politique d'intervention foncière active.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Cyrille PRADAL

## ECONOMIES D'EAU

**08/856 – Attribution d'aides à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois.**

### Adopté à l'unanimité

*Conformément à la délibération n° 08/71 du 28 janvier 2008, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une aide de 30 € TTC pour l'installation d'un système de récupération d'eau pluviale à deux Lillois.*

**08/857 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réfection du systèmes de récupération des eaux pluviales au Centre Technique Municipal.**

### Adopté à l'unanimité

*La réfection du système de récupération des eaux pluviales va être régie par les services techniques de la Ville. Ces travaux doivent permettre, d'une part, de réaliser d'importantes économies d'eau et, d'autre part, de poursuivre son engagement en faveur de la préservation de la ressource en eau. L'agence de l'eau Artois-Picardie, dans le cadre de son programme pluriannuel contractualisé avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), propose une participation financière sur les opérations de cette nature. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la recherche de financements extérieurs en particulier auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie.*

**08/858 – Reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois et des associations pour l'année 2008 – Augmentation de l'aide municipale.**

### Adopté à l'unanimité

*Afin de renforcer l'accompagnement des projets de rénovation durable de logement des Lillois, pour concilier économies financières, préservation de notre environnement, préservation de la ressource en eau potable, limitation du risque d'inondation, la Municipalité souhaite désormais augmenter l'aide municipale pour le financement d'installation de récupération d'eau de pluie. Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (logement individuel), la subvention s'élève :*

- à 200 € par m<sup>3</sup> d'installation (jusqu'à 5 m<sup>3</sup>), dans la limite du coût réel de l'installation
- à 20 % du coût de la main d'œuvre pour le raccordement du réseau des eaux pluviales par un installateur pour un usage interne au logement suivant la réglementation en vigueur (autorisé par arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

**PARC ZOOLOGIQUE ET FERME  
PEDAGOGIQUE**

**08/859 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association ANIMAVIA –  
Année 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à l'Association ANIMAVIA pour l'ensemble des animations menées à la ferme pédagogique Marcel Dhénin.*

**08/860 – Association Kwata - Attribution d'une subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.750 € à l'Association Kwata qui met en place un programme de sauvegarde du tapir terrestre en Guyane française.*

**08/861 – Association Kalaweit - Attribution d'une subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 250 € à l'Association Kalaweit pour parrainer pendant un an un jeune gibbon victime de la chasse, du marché noir ou des incendies et le soutenir lors de son processus de réhabilitation.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Vinciane FABER

## PLAN VELO

**08/862 – Octroi d’une subvention à l’association Droit au Vélo pour la mise en œuvre de démarches vélobus et pédibus.**

### **Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de 10.000 € à l’Association Droit au Vélo pour l’organisation des pédibus et des vélobus sur le territoire lillois.*

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Magalie HERLEM

## JEUNESSE

### **08/863 – Projets Jeunesse – Attribution d’une subvention à l’Union Française de la Jeunesse – Convention.**

#### **Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention de fonctionnement de 38.000 € à l’association "Union Française de la Jeunesse" pour mener à bien ses projets d’activités en faveur des jeunes adultes ainsi que la signature de la convention correspondante par Madame le Maire ou son représentant.*

### **08/864 – Projets Jeunesse - Subvention au soutien à l'initiative Projets Jeunes.**

#### **Adopté à l’unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le versement d’une subvention aux associations suivantes pour la mise en œuvre de projets à destination des jeunes Lillois :*

- Hybride	10.000 €
- Art Thémis	2.500 €
- Chalet des Bois-Blancs	13.000 €
- Association Sportive et d’Animation du Petit Maroc	5.000 €
- Boxing Club Lille Moulins:	3.500 €
- La Espéranza	12.000 €
- Colores Latino Americanos :	2.500 €

**08/865 – Solde des subventions consenties aux associations de jeunesse et équipements de proximité au titre de l'année 2008.**

**Adopté à l'unanimité**

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'Appel à projets « Jeunesse 2008 » aux associations suivantes :*

-	<i>Maison de Quartier des Bois-Blancs – Centre social Rosette de Mey</i>	<i>1 900 €</i>
-	<i>Association du Chalet des Bois-Blancs</i>	<i>5 275 €</i>
-	<i>Centre Social du Quartier de Lille-Centre «La Busette »</i>	<i>2 000 €</i>
-	<i>Association Projet - Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune</i>	<i>2 000 €</i>
-	<i>Centre Social Roger Salengro - Maison de Quartier de Fives</i>	<i>1 800 €</i>
-	<i>Centre Social Mosaïque</i>	<i>1 800 €</i>
-	<i>Centre Social de l'Arbrisseau</i>	<i>1 650 €</i>
-	<i>Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare Garreau</i>	<i>1 812 €</i>
-	<i>Centre d'activités culturelles, sportives et de loisirs Arbrisseau-Wagner</i>	<i>6 500 €</i>
-	<i>Association du Centre Social Intercommunal « La Maison du Chemin Rouge »</i>	<i>1 700 €</i>
-	<i>Centre Social Marcel Bertrand</i>	<i>2 600 €</i>
-	<i>Maison de Quartier Les Moulins</i>	<i>1 800 €</i>
-	<i>Maison de Quartier de St-Maurice - Pellevoisin</i>	<i>700 €</i>
-	<i>Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes</i>	<i>800 €</i>
-	<i>Association La Espérance</i>	<i>850 €</i>
-	<i>Maison de Quartier Godeleine Petit - Centre Social du Vieux-Lille</i>	<i>1 400 €</i>
-	<i>Maison de Quartier de Wazemmes</i>	<i>1 400 €</i>
-	<i>Association du Petit Maroc</i>	<i>700 €</i>

Réunion du 6 octobre 2008

Rapporteur : Jaëlle LANOY

CINEMA, AUDIOVISUEL  
ET ARTS NUMERIQUES

**08/867 – Subventions aux associations de cinéma, audiovisuel et arts numériques.**

**Adopté à l'unanimité**

*La Ville de Lille accorde son soutien à l'action des associations culturelles qui s'inscrit dans le cadre de sa politique culturelle. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à « Hors Cadre » et de 24.000 € à « Map Vidéo ».*